COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 10 FEVRIER 2026 – 18 H 30
A LA SALLE OLOF PALME A BETHUNE

PROCÈS-VERBAL

Le mardi 10 février 2026, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 4 février 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard (jusqu'à la question n° 1), DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARIINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BLONDEL Dominique, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René (jusqu'à la question n° 21), IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MALBRANQUE Gérard, MARGEZ Maryse, MATTON Claudette, MERLIN Régine, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard (jusqu'à la question n° 1), PEDRINI Lélio donne procuration à DE CARRION Alain, BRAEM Christel donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, LEVEUGLE Emmanuelle

donne procuration à VERDOUCQ Gaëtan, LOISEAU Ginette donne procuration à GACQUERRE Olivier, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOURBIER Laurie donne procuration à PAJOT Ludovic

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CHOQUET Maxime, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josèphe, DELHAYE Nicole, DERICQUEBOURG Daniel, FACON Dorothée, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DEROUBAIX Hervé est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Olivier GACQUERRE

Pendant que vous finissez de vous installer, je remercie les services pour la préparation de nos travaux. Je vais donc faire lecture des procurations qui ont été données ou des excuses que nous avons reçues.

Installation de Monsieur Dominique BLONDEL de la commune de Nœux-les-Mines

Permettez-moi quelques mots d'introduction pour cette séance. D'abord pour accueillir et installer Dominique Blondel qui succède à Francis Norel à qui nous pensons bien évidemment, et puis quelques mots pour vous dire que ce dernier Conseil, c'est avant tout un moment fort dans la vie d'un élu, peut-être un moment qui mérite quelques mots simples, peut-être des mots justes, j'espère, et élégants, ce n'est pas très long, rassurez-vous. Simplement effectivement ce soir marque la fin du mandat ou d'un mandat, la fin d'un cycle et je voudrais adresser un certain nombre de remerciements, d'abord à vous toutes et tous, à l'ensemble des représentants des communes ici présents parce que certes, on a appris à se connaître, je n'oublie pas les minutes communes qui ont vu défiler toutes les communes, les cent, parfois c'était une minute à rallonge et par politesse, j'avais dit à Marion à la communication : vous bloquez au bout d'une minute, vous ne laissez pas le chronomètre se poursuivre parce que je pense qu'il y en a qui étaient plutôt à 6, 7 ou 8 minutes, mais on a eu plein de choses, on a découvert plein d'anecdotes, on a vu la diversité et la richesse de notre territoire. On a même vu des gens chanter. Donc merci surtout pour votre engagement, je note aussi que le travail qu'on a mené ensemble s'est fait toujours avec respect sur un ton collégial et surtout, vous n'avez pas manqué d'engagement et de force, je le dis parce que sur ce mandat et vous savez que je ne ferai pas le bilan puisque ce n'est pas mon rôle ni le lieu étant en période d'élections, mais on a quand même sur ce mandat finit une fusion, on a quand même géré l'urgence. Je vous rappelle qu'on a démarré juste après la Covid ou pendant la Covid, cela a été un moment assez éprouvant et singulier pour tout le monde et puis on a préparé l'avenir puisque nous avons écrit un projet de territoire qui nous engage, en tout cas qui donne une vision jusqu'en 2032 en mettant finalement nos enfants au cœur du projet, on l'a appelé durable sur plein d'aspects, mais je pense toujours à nos enfants. Merci parce que tout cela, c'est quand même au final 1 846 délibérations. Parfois, je le sais, je suis allé aux vœux de Maurice Leconte, j'ai dit le vrai quand j'étais chez toi, j'ai dit que c'est vrai quand je vais à Houchin, mais on m'a fait une petite remarque dans les discours en disant qu'il rentrait tard des réunions de l'agglo, donc je suis désolé, mais effectivement on peut se le dire, on a eu 40 conseils communautaires, le 40e ce soir. 33 bureaux communautaires et je vous le disais, 1 846 délibérations et 4 822 décisions. On peut dire ici que Franck Gluszak a tout lu, les décisions il les a toutes lues. Je pense d'ailleurs qu'il m'a dit qu'il avait une question après pour ne pas finir sur une mauvaise note. Donc merci pour tout cela parce que vous le voyez, tout cela

c'est beaucoup de travail, je ne parle même pas des conférences des maires et de tout le reste. J'aurais également un remerciement particulier au maire et aux élus ici présents qui ont pris la décision de ne pas se représenter ou qui s'arrêtent. Je voudrais leur dire que leur engagement parfois discret ne doit pas masquer l'exigence de nos missions et surtout je voudrais souligner leur contribution à ce que nous avons construit ensemble. Vraiment, je tiens à le dire avec beaucoup d'humilité et de sincérité, on a beaucoup œuvré ensemble. Je voudrais aussi remercier l'exécutif qui s'est beaucoup engagé aussi sur ce mandat avec loyauté, c'est un mot qui marque son importance parce que même si on n'a pas toujours été d'accord dans nos réunions, on est arrivés toujours à trouver des consensus ou des décisions qui ont été suivis loyalement et puis la puissance de travail parce que les gens ne se rendent pas compte du temps que nous prenons pour nos missions en mairie ou à l'agglo, dans les SIVOM, toutes nos représentations à l'extérieur, les gens ne se rendent pas compte ce que c'est finalement nos missions au quotidien. On ne va pas se plaindre, on l'a voulu évidemment, mais merci en tout cas parce que je mesure tout ce qui a été fourni, surtout que c'est un travail collectif. Parlant des élus, parlant aussi des collègues, j'ai une pensée toute particulière, vous l'imaginez bien, pour celles et ceux qui nous ont quittés pendant ce mandat. Dominique Ansel était le maire de Liettres, il a été le premier à nous quitter malheureusement à l'âge de 50 ans. Vient ensuite notre copain aussi Éric Édouard, le maire de Marles-lès-Mines, qui est mort le 16 novembre 2023. Ensuite, malheureusement c'était le départ de Freddy Defebvin, maire de Saint-Hilaire-Cottes, décédé le 21 décembre 2024, puis cela a été malheureusement autour de Thierry Tassez de nous quitter, c'était le 2 février 2025. On a perdu d'autres élus ici à qui nous pensons aussi, des élus communautaires, Francis Norel qui était élu de la commune de Nœux-les-Mines, Janine Proot également de la commune de Nœux-les-Mines, Gérard Foucault ancien maire de sa commune également à qui nous pensons bien, Jacques Herbaut lui aussi qui avait été élu dans sa commune à Givenchy-lès-La-Bassée, Jean-Paul Seulin à Fouquières-lès-Béthune, Françoise Deconninck de la commune de Busnes, Gérard Dhollande de la commune de Vendin-lès-Béthune, Isabelle Vermuse de Violaine et je le dirai après aussi, mais j'ai une pensée pour Daniel Boys qui nous avait donné un sacré coup de main pour l'écriture de notre projet de territoire. Je voudrais ensuite remercier en notre nom collectif tous les agents, les fonctionnaires, qu'ils soient contractuels ou titulaires, l'ensemble de nos équipes qui nous ont accompagnés tout au long du mandat et qui nous ont soutenus, je peux aussi le dire ainsi. J'ai été impressionné par leur sens du service public, vraiment. Et je voudrais en particulier remercier le dialogue qui a été nourri, mais apaisé aussi avec les organisations syndicales, merci à Jacky et à tous nos collègues qui ont représenté l'autorité territoriale dans nos instances. J'ai une pensée également pour la direction et je remercie Christophe Quintelier, avant lui on en avait eu d'autres, Gaston qui avait usé beaucoup de présidents, mais j'ai résisté, Gaston est parti et il passe une heureuse retraite et tant mieux. Merci à Christophe et donc à tout le comité de direction. Ce n'est pas toujours facile de faire le lien entre 1 030 agents maintenant et les élus des 100 communes en particulier. Je dois le remercier pour sa patience et son écoute ainsi que tous les membres de la direction. Avoir une pensée aussi pour le cabinet du Président, Philippe, Denise et toute l'équipe évidemment parce que travaillant à mes côtés, ce n'est peut-être pas toujours simple. Je ne pense pas être compliqué dans mon caractère, mais dans l'exigence, l'étant avec moi-même je pense que par moments on a dû faire court, vite, en tout cas merci pour votre présence, votre disponibilité, votre humeur égale pour pouvoir nous accompagner ici et ailleurs. Et puis comme je l'ai fait pour nos collègues élus, j'aurais une pensée pour les agents qui nous ont quittés également au cours de ce mandat. Je pense à Joël Lagache, c'était le lendemain, je me souviens, de notre débat interne, le 9 juillet 2020. James Ducatez, Henri Guys, Bruno Pérenne, Noëlle Monnier, Laurent Petit, Frédéric Playout, Pierre Loridant, Christine Boitel, Philippe Lemaire, Sandrine Demolin et Dominique Gervoix. Merci de penser à eux. Merci au Conseil de développement notamment à Pierre Duriez qu'on a mis à l'honneur samedi, merci pour votre présence nombreuse au moment de la cérémonie des vœux, je pense que c'était un bon moment qu'on a partagé ensemble, en présence des autorités et même de Monsieur le préfet qui m'a dit le lendemain qu'il était ravi d'être parmi nous. Il est resté jusqu'au bout et il a été impressionné par le travail fourni collectivement et par l'ambiance chaleureuse qu'il avait notée lors de sa venue. Merci donc à Pierre pour ce côté chef d'orchestre du conseil de développement et je l'ai dit tout à l'heure, je pense bien à Daniel Boys qui a beaucoup œuvré et milité à nos côtés et à mes côtés pour pouvoir nous aider à mettre en place ce projet de territoire auquel il était attaché parce qu'il savait que c'était les fondations mêmes de l'unité de ce groupe ici qu'on a réussi à obtenir et qui a été marqué par le dernier vote du budget qui était un vote à l'unanimité. Pour finir, parce que je vous ai dit que je ne serai pas beaucoup plus long, je souhaite surtout que l'esprit

qui a animé nos travaux, c'est-à-dire les valeurs qu'on avait dès le départ exprimé, la proximité, la solidarité, la responsabilité et le respect, que tout cela continue de guider l'action collective à venir, je le souhaite dans le cadre de l'intérêt général, en n'oubliant pas les mots du sage Aristote, grand connaisseur de l'âme humaine, qui disait que « Là où les hommes et les femmes agissent ensemble, il y a toujours plus à espérer que dans l'action solitaire ». Je pense que c'était d'une grande sagesse, j'aurais pu faire plaisir à Hervé Deroubaix et citer Talleyrand puisqu'on en parlait ce matin, mais je trouvais qu'Aristote, un philosophe, c'était bien pour finir ce mot introductif. Merci beaucoup encore une fois et on va pouvoir entamer les travaux de ce dernier Conseil. Monsieur Saint-André a demandé la parole.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Merci, Monsieur le Président, de me donner la parole. Chers collègues et amis, il s'agit de mon dernier Conseil communautaire, vous me permettrez de me servir de cette tribune pour délivrer quelques messages auxquels je tiens profondément. En mon nom, et au nom du groupe. Ils dépassent peut-être le cadre habituel, et vous m'en excuserez. Je ne suis évidemment pas le seul ce soir dont c'est le dernier conseil communautaire, un certain nombre d'entre nous ont décidé, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, de ne pas se représenter. Je les salue tous amicalement et leur souhaite le meilleur pour la suite. Le mandat de maire est certainement le mandat le plus passionnant qui soit. Celui où l'on est au plus proche des préoccupations de la population, celui où l'on peut agir concrètement sur la vie quotidienne, mais aussi celui avec lequel on peut mener des expérimentations locales qui peuvent servir plus tard à l'échelle nationale. En ces périodes troublées, en cette période de bashing permanent contre les élus, il faut répéter combien ils sont utiles à la société, combien ils sont un repère et combien il faut d'abnégation pour remplir cette mission de service public. Cela fait maintenant 46 ans que je milite. Issu d'une famille catholique de droite du Nord et d'une famille protestante de gauche du Sud-Ouest, j'ai appris la tolérance et le respect des opinions. Cela fait de moi un laïc convaincu et un républicain combattant l'obscurantisme politique ou religieux. C'est à l'école qu'il faut donner aux enfants la capacité de s'ouvrir aux autres, de savoir se révolter contre les injustices sans être excessif, de ne pas condamner sans parfaite connaissance des faits. À l'heure des réseaux sociaux, de l'immédiateté de l'information, des jugements définitifs et du complotisme, l'esprit critique et la tolérance sont plus que jamais nécessaires. La résistante et philosophe Hannah Arendt disait : « Le vrai danger, c'est le moment où les gens ordinaires ne savent plus distinguer la vérité du mensonge ». Aux États-Unis, en Russie, en Hongrie, en Italie, en Corée du Nord, en Biélorussie, en Iran, mais aussi dans un grand nombre de pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, le mensonge est érigé en politique d'État. Permettez-moi pour appuyer le reste de mon propos de parler d'un épisode familial. En avril et mai 45, mon père en sa qualité d'étudiant en pharmacie est réquisitionné pour l'accueil des prisonniers de guerre au centre principal d'accueil à la frontière situé à Hazebrouck. La plupart des prisonniers de guerre transitent par le Nord de la France dans l'un de ces six centres. On vérifie leur état de santé, on craint souvent les épidémies, on les soigne et on vérifie que ne se cachent pas parmi eux d'anciens nazis. Mon père en gardera toujours un souvenir glaçant et me racontera avoir vu des femmes et des hommes tellement affaiblis que certains sont morts dans ses bras. Cela ne l'empêchera pas de proposer au conseil municipal de Saint-Omer en mars 1968 la création d'un des tout premiers comités de jumelage avec l'Allemagne. Mon père a combattu toute sa vie l'obscurantisme et le fascisme. Si je me permets de relater cet épisode très personnel, c'est aussi parce que les parents et les grands-parents de toutes celles et ceux présents ce soir ont été les témoins de ces heures sombres, les témoins des atrocités et parfois même les victimes. En leur mémoire, nous ne devons jamais oublier. Robert Badinter disait : « Le fascisme ne se lève pas dans les pays développés comme la tempête en une nuit, il est d'abord rampant, dissimulé, ordinaire. Il progresse par les mille voies de la haine arrivées par les difficultés économiques. Il s'empare des cœurs, avant de pervertir les esprits puis de prendre le pouvoir. » Sachons méditer cette grande voix alors que le fascisme est de nouveau à nos portes et parfois déjà installé. Il est incarné en Italie par Giorgia Meloni, il est incarné en Argentine par Javier Milei. Il est incarné en Hongrie par Viktor Orban. Il est incarné aux États-Unis par Trump. Un peu partout dans le monde le fascisme est rampant. La milice mise en place par Trump aux États-Unis et ses meurtres sont malheureusement le signe que cela est possible même dans une grande démocratie. L'extrême droite française entretient d'excellents rapports avec tous ces dictateurs. Ils ont en commun une méthode, celle de mentir au peuple en lui promettant des lendemains qui chantent, mais une fois au pouvoir les promesses s'envolent et c'est le peuple qui trinque. Pourtant, en

y regardant de plus près, on peut s'apercevoir de la réalité de ce constat. Par exemple, en regardant les votes du RN à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen. Ce sont des faits que personne ne peut contester. La réalité à l'assemblée, c'est que le RN a voté contre l'augmentation du SMIC, a voté contre la taxe sur les superprofits, a voté contre le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune ou contre le gel des loyers pour protéger les locataires ou encore son abstention lors de l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution. Il y a quelques années j'avais posé à l'Assemblée nationale une question en affirmant que le RN n'avait pas changé, que le fonds de commerce était le même et qu'il s'était contenté de repeindre la façade. Je sais bien que le RN n'aime pas qu'on lui rappelle qu'il doit sa création à un ramassis de miliciens et de Waffen-SS. Il n'aime pas qu'on lui rappelle et va même jusqu'à condamner celles et ceux qui dérapent, mais en même temps, on relève malheureusement parmi leurs candidats beaucoup de dérapages. En même temps, il s'allie sans vergogne au Parlement européen avec un groupe allemand d'extrême droite qui a compté dans ses rangs Franz Schönhuber, un autre ancien Waffen-SS. Le RN a conservé toutes les valeurs à l'origine de sa constitution. On pourrait m'objecter que je ne respecte pas la liberté d'opinion, mais lorsque l'opinion est contraire à la loi, lorsque l'opinion relève du double langage, il est de notre devoir de le dénoncer en rappelant que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Alors que dire et que faire face à ce délitement de nos belles valeurs républicaines ? Les responsabilités sont connues, elles sont souvent collectives, elles sont malheureusement parfois la faute des partis politiques qui n'ont pas suffisamment de courage pour agir efficacement ou pourchasser de leurs rangs les brebis galeuses. Elles sont évidemment dues à la crise économique et puis il y a le sentiment d'abandon de nos concitoyens, le sentiment de déclassement, la disparition des services publics dans nos campagnes, la disparition des petits commerces dans nos villages, l'amplification du désespoir via les réseaux sociaux, l'exploitation et la diffusion via ces mêmes réseaux par l'extrême droite de mensonges, de vidéos truquées, de photos truquées pour exploiter la misère et le désespoir. La désinformation de l'usine à mensonges C-News pour agiter les peurs. Et puis il y a les forces de l'argent qui espèrent en gagner plus encore dans un monde sans règle, sans contre-pouvoir, sans syndicat. Quand on voit certains milliardaires financer la propagande de l'extrême droite, ce n'est pas toujours par adhésion, mais c'est toujours par opportunisme économique. Les solutions existent, elles sont l'exact contre-pied de tout ce que je viens de dire. Elles demandent du courage, elles demandent du temps, elles demandent l'exigence de la classe politique. J'emprunte ma conclusion à François Mitterrand et à Jacques Chirac. Le premier lors de son dernier discours au Parlement européen en janvier 95 avait déclaré : « Le nationalisme, c'est la guerre » et le second, lors de ses tout derniers discours en mars 2007 : « Ne composez jamais avec l'extrémisme, l'antisémitisme ou le rejet de l'autre. Dans notre histoire, l'extrémisme a déjà failli nous conduire à l'abîme, c'est un poison, il divise, il pervertit, il détruit. Tout dans l'âme de la France dit non à l'extrémisme. » Vous l'avez compris, nous avons toutes et tous ici notre part de responsabilité dans le constat, mais aussi et c'est le plus important aujourd'hui, dans les solutions, chacun à notre niveau. Après, il sera trop tard. C'est la raison pour laquelle je souhaite bonne chance aux maires et aux candidats authentiquement républicains et progressistes. Le dernier message sera court, ce que je veux exprimer concerne notre communauté d'agglomération. Je me réjouis d'abord Monsieur le Président, et vous l'avez déjà dit, qu'on ait pu poursuivre ce qui avait été engagé lors du précédent mandat. Et cela, dans un bon état d'esprit. Aujourd'hui, comme hier, le repli sur soi n'est jamais la bonne solution. On peut ne pas être d'accord avec les voisins, mais il faut chercher le consensus. Il faut rechercher les meilleures solutions. En matière de développement et d'aménagement, il faut regarder ce qui nous unit, ce qui nous unit c'est la géographie, c'est l'histoire, c'est une vision partagée de l'avenir. La vision de ce que sera notre grande région demain. Je voudrais aussi revenir sur le syndicat mixte des transports. On a eu ce débat, on peut être favorable à la gratuité ou ne pas l'être, il y a là un choix politique qui a été tranché et qu'il faut respecter. Personnellement je suis favorable à la gratuité, mais je pense et je l'ai déjà dit aussi, qu'il faut aller plus loin. En termes de mobilité, nous devons porter notre réflexion à l'échelle de l'attractivité des aires urbaines. Il existe à ce sujet Monsieur le Président, beaucoup d'études, l'aire urbaine de Béthune vous le savez, est calculée principalement à partir des constations des déplacements domicile/travail et domicile/loisirs, ainsi notre aire urbaine s'étend par exemple jusqu'à Laventie. On peut ajouter à cela des considérations purement administratives. Quand on est demandeur d'emploi à Laventie, on dépend de l'agence France Travail de Béthune et entre les deux, il n'y a aucun moyen de transport en commun. Effectivement, on peut m'objecter que cette mesure coûte cher, je ne vais pas me mettre à dos notre ami grand argentier, mais c'est un autre débat pour moi, c'est le débat de la notion même du service public.

Olivier GACQUERRE

Est-ce que vous pouvez aller à la conclusion ? Merci.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

Je vais conclure. Le service public coûte cher, le service public c'est la richesse de ceux qui n'en ont pas. Les services publics, c'est notre bien commun. C'est la solidarité nationale qui s'exprime. Nulle part dans le monde il n'y a d'équivalent de service public à la française. Peu de monde en réalité aurait accès aux soins, à la culture, à la pratique sportive ou à la sécurité s'il n'y avait pas de service public. Oui, la gratuité des transports coûte de l'argent, mais cela ne peut pas être l'argument déterminant. L'agglomération est un service public et non une entreprise de services publics. Nous profitons aussi de cette tribune, comme vous l'avez fait Monsieur le Président, pour remercier les agents de l'agglomération qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de l'ensemble du territoire. Nous nous accordons tous pour dire que notre agglomération est le moteur du développement du territoire, mais nous ne sommes pas seuls et nous avons fait le choix raisonnable de travailler avec d'autres agglomérations. Nous sommes ici tous élus, juste pour un temps donné et nous ne faisons que passer, mais nous avons une immense responsabilité. Nous devons avoir une vision du territoire et surtout faire fi des considérations politiques. Quand vous regardez l'environnement régional, il y a une euro métropole lilloise, énorme collectivité, qui a besoin de s'appuyer sur des pôles, le premier existe, c'est le pôle de la Côte d'Opale, il commence à quelques kilomètres d'ici après Isbergues. Le second se situe sur le Hainaut, le Valenciennois et le Cambraisis, le troisième, c'est ce qui reste, c'est l'immense territoire central, l'immense espace restant, c'est l'Artois avec son million d'habitants. J'avais plaidé que dans cet ensemble nous rejoigne la communauté urbaine d'Arras, coupée de la métropole lilloise par le bassin minier, il y aurait une vraie logique à travailler en ce sens, ce qui permettrait au passage de conserver les centralités auxquelles nous sommes attachés. C'est vers cela que nous devons tendre, c'est pour cela que nous devons travailler. Je resterai et vous pouvez compter sur moi, un militant actif au service de notre territoire. Je vous remercie de votre patience.

Olivier GACQUERRE

Merci pour votre intervention. Je ne sais pas si c'était les conclusions du mandat ou le discours du candidat à la future présidence de l'agglomération, mais chacun en fera la lecture qu'il souhaite évidemment. Merci pour cette expression. Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Monsieur le maire de Bruay-la-Buissière Ludovic Pajot, puis Jean-Pierre Sansen.

Ludovic PAJOT

Bonsoir à tous. Je ne vais pas rentrer dans des polémiques, ce n'est pas le lieu ce soir au sein du Conseil communautaire. Juste rappeler à Monsieur Saint-André ce que Monsieur le Président a indiqué en début de ce Conseil communautaire, c'est le respect ici au sein de cette assemblée. Le respect des élus, mais le respect des électeurs, donc à un moment donné, on ne peut pas tout dire non plus. Insulter des millions d'électeurs par des propos qui ont été tenus ce soir, je pense que c'est profondément scandaleux. Ce que je retiens de vous, Monsieur Saint-André, c'est que vous avez été battu à la députation, vous avez été battu au sein des élections municipales de Béthune, donc vous n'allez pas nous manquer au sein de ce Conseil communautaire. Je pense que ces discours politiques, ces attaques envers des groupements politiques, ces amalgames aussi qui sont faits envers le Rassemblement national n'ont pas leur place au sein de cette assemblée. Je vais vous le dire, mon arrière-grand-mère a été reconnue Juste parmi la Nation, vous savez, elle a protégé des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, donc vos leçons Monsieur Stéphane Saint-André, gardez-les pour vous et je souhaite qu'on continue au sein de ce Conseil communautaire avec des assemblées apaisées loin des polémiques voulues par certains.

Olivier GACQUERRE

Merci. Monsieur Jean-Pierre Sansen.

Jean-Pierre SANSEN

Bonsoir à tous, Monsieur le Président, je voulais intervenir au sujet d'une inquiétude par rapport à la zone industrielle de Ruitz. Vous avez lu dans les journaux que les partenaires chinois qui sont installés pour l'instant sur la zone de Ruitz en collaboration avec Renault Electricity envisagent, et vont même créer une usine pour faire des pare-chocs sur la zone de Lillers en créant des emplois. J'ai une inquiétude par rapport à l'entreprise Plastic Omnium, maintenant OP-Mobility qui fabrique ces mêmes pare-chocs pour des donneurs d'ordre, dont Renault principalement. Ils ont perdu des marchés cette année, donc ils sont en difficulté, je crains pour l'emploi de notre entreprise de Ruitz Plastic Omnium et même celle d'Auchel qui je crois fabrique aussi les mêmes types de fabrication. C'est une entreprise chinoise qui va s'installer, donc j'ai peur, déjà ils participent à la fabrication de batteries sur la zone de Douvrin, ils sont aussi sur la zone de Ruitz, donc je crains qu'avec leurs prix très compétitifs et même en dessous des prix de revient, au niveau de l'industrie automobile française, c'est un grand danger pour nous et pour l'industrie automobile en France. Deuxième observation, on a parlé de mobilité, donc à un moment donné on parlait aussi du RER intercommunal, métropolitain. On n'en entend plus parler. Est-ce que notre zone est comprise dans les projets ? Qui coûtent des milliards bien sûr. Est-ce que c'est abandonné ou bien cela continue ?

Olivier GACQUERRE

Merci pour cette demande. Je n'ai pas vraiment de réponse sur des inquiétudes ou des peurs qui sont exprimées, je dirais simplement que la peur n'évite pas le danger. Le vrai sujet aujourd'hui, c'est nos filières industrielles françaises et européennes et en particulier dans notre territoire, parce que je l'ai déjà rappelé la semaine dernière, 18 % de nos emplois sont des emplois industriels. Que des Chinois viennent créer des emplois chez nous, jusque-là je pense qu'on peut l'entendre. Il y a le jeu de la concurrence, oui, l'entreprise Mindt, on les connaît bien puisqu'ils ont fait une joint-venture avec Renault Electricity pour faire les bacs de batteries, c'est installé et cela fonctionne à Ruitz, ce qui au passage nous a permis aussi de créer des emplois et oui, ils ont dans cette même logique partenariale et industrielle créé une deuxième entreprise qui effectivement va ouvrir à Lillers. Je pense que c'est de bon ton quand même pour le territoire. Le vrai sujet, c'est est-ce que cela cannibalise ou pas l'emploi local. Sur cette dimension, je pense pouvoir dire que pas exactement parce qu'il y avait Flex And Gate aussi qui avait des marchés, ils ont eu d'autres marchés et plus largement, ce n'est pas l'entreprise Mindt qui peut nous mettre en doute sur le devenir de la filière automobile, mais plutôt le manque de stratégie claire de l'Europe et de la France en l'occurrence sur ces filières industrielles. Il faut se parler franchement. À Béthune, je pourrais vous parler aussi de Black Star, on est sur le même sujet, est-ce qu'on veut ou pas soutenir l'écologie industrielle ou l'économie circulaire ? On devra avoir de bonnes nouvelles prochainement de la part de l'État, mais c'est cela qui nous manque aujourd'hui et oui, il faut se le dire, depuis qu'on a changé de modèle géopolitique à l'échelle mondiale, avec l'arrivée des droits de douane, effectivement les règles aujourd'hui du marché ont complètement explosé et je vais vous le dire, je ne suis pas un fan des barrières douanières, mais si on ne protège pas le marché européen et français en l'occurrence, on n'y arrivera pas. Certains vont vous dire que c'est le marché, il faut laisser faire, je pense qu'il faut réguler. Donc à un moment donné il y a aussi un sujet d'autonomie et de souveraineté. Surtout que quand on parle de géopolitique, il y a aussi la partie militaire. Je ne suis pas devin, ici on n'est pas à l'Assemblée nationale, on n'est pas producteurs de textes législatifs, on n'est pas non plus au gouvernement, mais on peut quand même faire des suggestions. C'est le rôle notamment de nos intercommunalités, quand on passe par l'association d'élus à laquelle nous appartenons. Je ne suis pas plus inquiet que cela pour l'instant parce que je n'ai pas de signaux faibles qui pourraient me rendre fébrile, mais on entend une petite musique de fond, sur toutes les grandes entreprises industrielles du territoire, et je mange régulièrement avec les vingt donneurs d'ordres les plus importants du territoire, j'écoute directement, on a créé également le comité Grand Béthune pour justement échanger sur ce type de stratégie et je peux vous dire qu'effectivement il y a des doutes aujourd'hui sur les orientations que vont prendre à la fois l'Europe et la France. Je n'ai donc pas de signaux particuliers pour l'instant, je vois que

Mindt ouvre une entreprise, effectivement il faut voir les impacts que cela peut avoir sur d'autres entreprises locales, mais si au final cela vient renforcer la stratégie territoriale, pourquoi pas parce qu'on est quand même numéro deux de la plasturgie aussi en France. Sur la question du SERM, je pense que c'est cela que tu évoquais, Jean-Pierre, c'est la question aujourd'hui de l'étoile ferroviaire de Lille. Plus précisément je ne vais pas vous refaire le descriptif de ce projet, mais effectivement, au cours de l'année 2025 a été établie la stratégie ferroviaire, notamment les travaux qu'il y aurait à réaliser. Tout cela étant chiffré à plus de 10 milliards d'euros. Je note qu'au début de notre mandat, nous n'étions pas dans l'étoile ferroviaire. Après études, travail avec nos voisins, nous avons obtenu la réinscription de l'agglomération dans le schéma ferroviaire final. Pour que nous puissions avoir, et c'est l'objectif, un doublement du cadencement aux heures de pointe, donc ce qui nous relie vers Lille, il faut qu'il y ait une gare supplémentaire à Lille. Cela a été tranché cette année, donc l'idée est de faire une gare souterraine en-dessous de Lille Flandres et une gare passante, parce qu'aujourd'hui le problème, c'est qu'on est en cul-de-sac arrivé à Lille Flandres. Il y aurait également la création d'une autre gare qui serait à Lesquin, donc nous pourrions bénéficier d'une accélération des flux grâce aux deux voies existantes. D'ailleurs je rappelle aussi, on parlait de Daniel Boys qui s'était bien engagé à l'époque avec la région pour le développement de la voie entre Béthune et Lille, donc par cette ligne complémentaire qui viendrait de Béthune/Lens/Lesquin/Lille, cela nous indique qu'on a peu près le même temps de parcours, c'est-à-dire 35 à 40 minutes, on pourrait donc doubler nos moyens d'accéder à la métropole lilloise aux heures de pointe. Effectivement dans la gouvernance qui a été repensée, nous sommes inscrits. Nous devions cofinancer d'ailleurs une partie des études qui vont s'engager. On a appris depuis quelques semaines maintenant que l'État finalement gardait à sa charge l'ensemble des coûts liés aux études. Pour dire les choses au moment où on se parle, est-ce que les 10 milliards sont aujourd'hui sur la table, non. Est-ce qu'on a la garantie ? Non, pas à ma connaissance. Est-ce que le projet est arrêté ? Non plus, puisqu'on est rentrés dans la phase études. D'ailleurs en termes de gouvernance, cela a été aussi demandé au comité de l'organisation du Grand Paris de venir avec son expérience pour travailler sur l'étoile ferroviaire justement de Lille donc je pense que dès 2026 on aura des nouvelles puisque d'ailleurs il m'a été demandé une audience prochainement pour me tenir informé de ce qui se faisait. Je rappelle que le projet, c'est 2040, à mon avis c'est tard, et peut-être trop tard. Deuxième observation, c'est que c'est très coûteux et qu'on pourrait peut-être faire presque aussi bien à moindre frais, il suffit de relire les écrits, notamment certains chercheurs de l'université de Lille parlent des cars à haut niveau de service, en partant du principe qu'il y a déjà des infrastructures routières qui sont existantes avec des voies dédiées aux heures de pointe pour des cars. On pourrait nous proposer des reports modaux, s'il n'y a plus de place dans le train, proposer à des gens de monter dans un bus et laisser leur voiture par exemple à Lestrem ou ailleurs et de pouvoir à ce moment-là être prioritaire dans le car qui arrive sur Lille sans être forcément obligé de subir les bouchons. Et à ce moment-là d'être descendu au pied des transports collectifs de la MEL. Il y a donc d'autres pistes qu'il faudrait que nous puissions travailler avant d'arriver au schéma définitif et aux travaux du schéma ferroviaire. J'ai quand même une réserve et rappelez-vous, j'avais suggéré un transport téléporté, on m'a pris pour un fou à une époque parce qu'ils avaient compris que je voulais faire un téléphérique entre Béthune ou Lestrem et Lille, il ne s'agissait pas du tout de cela. On avait suggéré de faire ce qui s'est fait entre Lille et Villeneuve-d'Ascq, c'est-à-dire un métro sur rails pour pouvoir effectivement éviter les emprises au sol, éviter les problématiques foncières qu'on peut retrouver, y compris sur les usages du foncier et donc trouver une alternative. Cela n'a pas été retenu, mais grâce à ce travail que nous avons fait ensemble, de lobbying au final, on a pu réapparaître dans le schéma ferroviaire donc c'est à ce stade qu'on se situe aujourd'hui. Je ne serai pas beaucoup plus long, mais nous avons aussi des conseillers régionaux qui connaissent bien le sujet et je pense que tout à l'heure Pierre-Emmanuel pourra aborder la question avec toi Jean-Pierre si tu le souhaites. S'il n'y a pas d'autres prises de parole ou demande d'explication, on va pouvoir ouvrir le Conseil communautaire.

<u>Rapporteur :</u> GACQUERRE Olivier

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Olivier GACQUERRE

Nous devons désigner un secrétaire de séance et symboliquement, je voulais vous proposer Hervé Deroubaix, notre ministre des affaires courantes et financières. Si cela vous convient, Hervé. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est symbolique parce qu'Hervé était souvent en coulisses pour obtenir à l'arraché quelques accords. On parlait de Talleyrand tout à l'heure, je disais qu'il avait été une cheville ouvrière comme tant d'autres pour l'apaisement des relations jusqu'à ce soir. Merci Hervé. On va donc entamer les premières questions.

- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEIL COMMUNAUTAIRES DES 30 SEPTEMBRE, 25 NOVEMBRE ET 16 DECEMBRE 2025.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il sur les procès-verbaux des questions ? Ils sont donc adoptés.

- COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Bureau conformément à la délibération du 15 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des observations ? Non plus, c'est donc adopté.

- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Il s'agit de porter à la connaissance des membres du Conseil communautaire les décisions prises par le Président conformément à la délibération du 8 juillet 2020 modifiée donnant délégation de pouvoir.

Olivier GACQUERRE

Franck Gluszak.

Franck GLUSZAK

Président, merci de me céder la parole. Effectivement il y a quand même 4 822 décisions prises au cours de votre mandature et 1 846 délibérations, effectivement il s'agit de porter un intérêt particulier sur les décisions, presque deux fois et demi de délibérations. Une petite question, la 2025/947, « procédure avec négociation pour la fourniture d'un outil d'optimisation de la performance des réseaux d'eau potable à l'aide de l'intelligence artificielle, déclaration sans suite ». Je voudrais savoir si la déclaration sans suite, c'est indiqué : « pour motif d'intérêt général lié à l'abandon du besoin », est-ce qu'on n'a pas trouvé effectivement l'entreprise qui était en capacité de modéliser cette surveillance des réseaux ? Ou s'il y a une chance pour qu'on utilise l'IA pour s'occuper de nos réseaux d'eau potable ? Première question. La deuxième, finalement, c'est une double, à la page 8, la 2025/896 et la 2025/897. Il s'agit pour la 2025/896 de la signature d'un contrat de prêt d'un montant de 8 millions d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux de sécurisation et d'optimisation de la distribution d'eau potable et la création d'une unité de traitement de l'eau potable. Apparemment c'est sur le Béthunois. Le prêt est de 8 millions sur 40 ans. Le taux n'est pas précisé et j'ai pu relever également que dans le budget annexe eau potable, il était nécessaire qu'un emprunt de 10,4 millions d'euros équilibre le budget. On n'emprunte que 8, cela me semble peu. La suivante, c'est la même chose, mais pour le budget annexe, donc

signature d'un contrat de prêt de 9 millions auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de la station d'épuration et d'un bassin de stockage à Haisnes-lès-La-Bassée et à Auchy-les-Mines. C'est pareil, c'est 9 millions d'euros sur 30 ans, le budget annexe comportait un besoin de financement de 8,5 millions d'euros, pourquoi prendre si peu ? Quel est le taux d'emprunt ?

Olivier GACQUERRE

Merci, pour la première observation, je cède la parole à Philippe Scaillierez et pour la seconde, je cède la parole à Hervé Deroubaix.

Philippe SCAILLIEREZ

Merci Président, pour la première observation. Suite à consultation, la réponse n'était pas aboutie, ne nous convenait pas donc on va relancer bien sûr cet appel. Il n'y a aucun souci là-dessus. Tout simplement parce que cela ne convenait pas au niveau des réponses.

Hervé DEROUBAIX

Concernant les emprunts tout d'abord pour l'eau potable, effectivement c'est des emprunts sur 40 ans qu'on a souscrits avec la Banque des territoires avec des prêts bonifiés, donc aujourd'hui ce sont des taux normalement du Livret A +0,4. Comme ce sont des taux bonifiés avec de l'eau, donc c'est +0,3 donc aujourd'hui avec le taux de Livret A à 1,7 +0,3, on a donc emprunté à 2 %. C'est le premier point. Effectivement comme cela a été dit, c'est pour financer la sécurisation de l'eau dans le Béthunois. Concernant l'autre prêt, effectivement cette fois-ci sur 30 ans, c'est pour financer la station de Haisnes. C'est vrai que la station de Haisnes est à un peu plus de 11,9 millions d'euros HT, donc le taux est exactement le même sauf que c'est sur 30 ans. Concernant l'équilibre du budget, c'est vrai que lors du BP, c'est un BP pour 2026, l'année n'est pas finie donc il y aura probablement d'autres souscriptions d'emprunts au cours de l'année 2026. D'ailleurs ces emprunts ne figuraient pas dans l'état de la dette puisqu'ils ont été souscrits après l'établissement du budget, donc évidemment cet endettement sera intégré lors du BS et lors du CA qui auront normalement lieu au mois de juin.

Olivier GACQUERRE

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de précisions, on considérera donc que le compte rendu est acté. Je cède la parole à Bertrand Cocq pour la question 1 pour les fonds de concours et l'attribution de ces derniers.

FONDS DE CONCOURS

Rapporteur(s) : COCQ Bertrand

1) FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.
Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes.

Par délibération n°2017/CC192 modifiée, le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini les règles d'éligibilité.

Plusieurs communes ont déposé des dossiers qui ont fait l'objet d'une instruction technique ayant conduit à leur validation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les demandes présentées dans le document ci-annexé. »

Bertrand COCQ

Bonsoir à toutes et tous, je vais vous parler des fonds de concours, la programmation du premier trimestre 2026. Pour ce premier trimestre, nous avons quatre thématiques qui ont été abordées et qui concernent huit projets pour huit communes. La première thématique, c'est la transition énergétique qui concerne la commune d'Auchel pour la rénovation énergétique de l'école La Fontaine, coût de l'opération 664 976 €, montant du fonds de concours 120 000 €. Thématique amélioration d'un service public, traitement des espaces publics, deux dossiers, le premier c'est la commune de Labourse pour la construction d'un restaurant scolaire, d'un préau et d'un local sanitaire, coût d'opération à hauteur de 1 719 231 €, montant du fonds de concours 165 000 €. Ensuite la commune de Mont-Bernanchon pour la restauration de l'église Saint-Nicaise, coût de l'opération 627 198 € pour un montant de fonds de concours de 165 000 €. Thématique équipements et aménagements légers, trois communes, la première la commune de Bourecq pour la mise en sécurité de la rue principale, coût de l'opération 30 986 € pour un montant de fonds de concours de 9 295. La commune d'Ecquedecques pour la réhabilitation de l'école, coût d'opération 22 871 € pour un montant de fonds de concours de 10 000 € et enfin la commune de Lières pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse, coût d'opération 6 355 € pour un montant de fonds de concours de 3 177. Enfin, la dernière thématique, la politique de la ville, deux communes : Divion, d'une part pour la rénovation de l'école Pierre et Marie Curie pour un coût d'opération à hauteur de 219 610 € et un montant de fonds de concours de 76 863 € et enfin la commune de Lières pour l'aménagement du parvis de la cour de l'école Perrault, coût d'opération 200 979 € et montant du fonds de concours 80 000 €. Pour ces huit projets qui concernent huit communes, 629 336 € seront attribués qui représentent 3 492 207 €, si on fait le ratio on est à hauteur de 5,55. Un euro de subvention représente 5,55 euros de travaux. Ces huit projets vont générer 2 320 heures d'insertion, soit à peu près 1,5 équivalent temps plein. Par rapport à l'enveloppe qui est allouée de 5,5 millions, on a une consommation de l'enveloppe qui est pour l'instant à hauteur de 11,5 %. Si je fais un tout petit focus sur la période 2020/2026, 450 projets ont été financés, ils représentent 20 299 849 € attribués et 109 292 206 € de travaux. C'est quand même assez remarquable. La Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier dernier a émis un avis favorable, voilà ce qui nous est proposé de valider, Monsieur le Président.

Olivier GACQUERRE

Merci beaucoup Bertrand. Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté. Merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : COCQ Bertrand

2) PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN - COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIRERE – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS – ACCES AU PARKING LE TEMPLE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°1 : Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants.

Enjeu : Accompagner financièrement les projets des communes.

Par délibération n°2017/CC192 modifiée, le Conseil communautaire a institué un dispositif de fonds de concours et a défini les règles d'éligibilité.

La Communauté d'Agglomération a ainsi mis en place un fonds de concours destiné à aider à la réalisation des opérations inscrites dans le Programme National du Renouvellement Urbain validé sur son territoire.

Par délibération n°2019/CC210 du 18 décembre 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de renouvellement urbain avec l'ANRU, l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Béthune, la commune de Bruay-la-Buissière, les organismes HLM concernés, Action Logement, qui fixe le contenu des opérations et précise les concours financiers accordés à la mise en œuvre des opérations correspondantes.

La participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, au titre des fonds de concours du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU), pour la ville de Bruay-la-Buissière, s'élève globalement à 2 275 998 € HT.

Dans ce cadre, la ville de Bruay-la-Buissière a souhaité le report de la subvention initialement allouée au titre du NPNRU à l'opération « Rue Bérégovoy (hors place Cadot) » sur l'opération suivante :

- « Accès au parking Le Temple » du fait de l'abandon de l'opération « rue Bérégovoy »

Le coût total de l'opération « Accès au parking Le Temple » s'élève à 407 945,64 € HT et le montant du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération s'élève à 82 650 € HT.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le versement de ce fonds de concours à la commune de Bruay-la-Buissière et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention réglant les modalités de versement, d'une durée fixée à 36 mois à compter de sa notification selon le projet annexé à la délibération. »

Bertrand COCQ

Le deuxième sujet concerne le programme national de renouvellement urbain et plus particulièrement la commune de Bruay-la-Buissière. Concernant ce programme, il y avait un montant de fonds de concours alloué pour la commune de Bruay-la-Buissière à hauteur de 2 275 998 €. La délibération concerne une seule opération, l'accès au parking Le Temple, cette opération remplace l'opération C7/1 qui concernait la rue Pierre Bérégovoy. Le montant de travaux pour l'accès au parking Le Temple est à hauteur de 407 945,64 € et le montant du fonds de concours qui est sollicité par la commune est de 82 650 €. Comme vous pouvez le voir dans la fin de la présentation, l'ensemble du programme national de renouvellement urbain concernant la ville de Bruay-la-Buissière, c'est 5 958 heures d'insertion qui ont été générées. Cette délibération a reçu aussi un avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier dernier.

Olivier GACQUERRE

Merci Bertrand. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est donc voté et adopté. Merci.

<u>Décision du Conseil</u> : adopté

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

Rapporteur(s) : GIBSON Pierre-Emmanuel

3) REPRISE DES PRODUITS TRIES AU CENTRE DE TRI DE RUITZ - PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Par délibération n° 2022/CC097, le Conseil communautaire du 28 juin 2022 a approuvé le principe d'un partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour l'apport des déchets recyclables du territoire de la Communauté d'Agglomération, dans le futur centre de tri qui sera construit par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Dans la perspective de ce futur partenariat, la Communauté Urbaine de Dunkerque a proposé à la Communauté d'Agglomération une solution pour la reprise des produits triés et conditionnés au centre de tri de Ruitz (ferrailles, aluminium, Polyéthylène (PET clair et foncé), polyéthylène Haute Densité (PEHD), films plastiques, cartons, gros de magasins, journaux/magazines, les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), briques alimentaires.

Dans ce cadre, par délibération n°2023/CC006 du 07 février 2023, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention constitutive d'une entente intercommunale avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, ayant son siège social à Dunkerque (59386) Pertuis de la Marine, BP 85 530, pour la commercialisation des produits issus du centre de tri de Ruitz de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2023,

Ces prestations sont assurées pour un coût de 1 € HT/tonne attestée, pour une quantité estimée de produits de l'ordre de 13 000 tonnes par an. La Communauté Urbaine de Dunkerque adresse une facture mensuelle à la Communauté d'Agglomération.

La convention constitutive d'une entente intercommunale arrivant à échéance au 31 mars 2026, il est proposé de signer un avenant de prolongation de sa durée pour une période de 18 mois, soit une échéance de la convention au 30 septembre 2027.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer un avenant n°1 de prolongation de la durée de la convention constitutive d'une entente intercommunale, selon le projet ci-joint, avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, pour la commercialisation des produits issus du centre de tri de Ruitz de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, pour une durée de 18 mois à compter du 1er avril 2026, soit une échéance au 30 septembre 2027. »

Pierre-Emmanuel GIBSON

La question 3, nous l'avions déjà votée ici il y a maintenant quelques années puisqu'en 2022 nous avions acté ensemble de travailler avec la communauté urbaine de Dunkerque pour le futur centre de tri commun de tri des déchets donc les poubelles jeunes de nos habitants. Depuis, l'eau a coulé sous les ponts du canal,

le centre de tri commun est en construction à Dunkerque à côté de leur CVE sur un pôle dédié aux déchets donc c'est en construction, mais comme tout grand projet, il y a un peu de retard à l'allumage donc la construction est en cours, mais ce ne sera pas prêt aussi rapidement que nous le pensions, donc au travers de cette convention d'entente territoriale que nous avions signée pour trois ans, pour déjà il y a trois ans commencer non seulement à travailler avec Dunkerque sur ce centre de tri en construction, mais également commencer à vendre nos coproduits recyclables ensemble puisque sur les marchés du déchet, c'est des cours mondiaux, vous le savez, plus on est des émetteurs importants de lots de déchets recyclés, plus on a de bons prix d'achat puisqu'on peut massifier ces reventes. Cela fait trois ans qu'on revend nos produits déchets recyclables de l'agglo en lien avec la CUD, mais également la MEL dans cette entente territoriale, on vous propose de prolonger cette entente territoriale plus longtemps c'est-à-dire de prolonger également la vie du centre de tri de Ruitz un peu plus longtemps jusqu'à ce qu'on puisse faire la jonction avec le nouveau centre de tri de Dunkerque et mettre en place l'ensemble de l'organisation qui est prévue. Je rappelle qu'à terme, le centre de tri de Ruitz va fermer et va être transformé en centre de pré-tri. C'est-à-dire qu'on va pré-trier les déchets, on les mettra en balles, ensuite ils seront mis dans des péniches au port de commerce de Béthune-Beuvry, ils partiront en péniche jusqu'à Dunkerque et à Dunkerque ils seront déchargés, ensuite triés, on revendra les coproduits de l'agglomération, on restera propriétaires de nos déchets et les résidus du centre de tri seront brûlés dans le CVE de la communauté urbaine de Dunkerque. C'est le schéma à horizon 2027/2028 qui sera en place. Actuellement on est encore sur un centre de tri qui trie à Ruitz pour l'instant et qui va continuer à trier quelques mois de plus le temps qu'on soit en place. C'est juste un petit décalage de calendrier du schéma global qu'on avait décidé de travailler ensemble. J'en profite parce qu'en ce moment j'ai beaucoup de questions de votre part sur les poubelles jaunes. Il est bien entendu que sur le prochain mandat, on aura étudié et le président l'a déjà dit plusieurs fois le sujet des biodéchets et quand on aura trouvé une solution pour séparer les biodéchets et les sortir des poubelles noires, on pourra alors envisager la bascule de nos tournées de collecte, c'est-à-dire passer moins souvent en noires puisque les poubelles noires aujourd'hui sont quasiment vides, nos habitants trient bien, et passer plus souvent en jaunes puisque c'est une demande, je pense que dans toutes les communes en ce moment les gens vous demandent cela, donc quand le sujet des biodéchets sera traité au prochain mandat et qu'on les aura séparés, on aura le droit de basculer au vu du règlement sanitaire départemental, donc de passer plus souvent en jaunes et moins souvent en noires. Ce sera l'étape prochaine qui s'est d'ailleurs inscrite déjà dans notre projet de territoire. Je tenais à le préciser parce que j'ai beaucoup de demandes. Tout à l'heure Jean-Michel me le demandait, c'est important que vous ayez cette info en tête pour vous dire qu'on n'a pas fini sur les déchets, qu'on poursuit et que sur le prochain mandat on aura l'occasion de poursuivre le sujet des déchets notamment sur les biodéchets qui est un sujet important, on commence déjà à y travailler.

Olivier GACQUERRE

Merci Pierre-Emmanuel. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, en tout cas on parlait de coopération, cela se passe bien avec la CUD, on est contents, il y aura un sujet aussi pour savoir dans quelle gouvernance on souhaite mettre en place avec eux ce partenariat sur le traitement sur nos déchets recyclables. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas, je vous remercie, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : GIBSON Pierre-Emmanuel

4) PROGRAMMES INTERREG PORTES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE - ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE POUR LA PRESTATION DE CONTROLE DE PREMIER NIVEAU

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Par délibération n°2025/BC039 du 24 juin 2025, le Bureau communautaire a approuvé la participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane au Projet INTERREG North West Europe « Access Hub ».

Au titre de ses fonctions d'Autorité nationale (telles que définies par décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027), la Région Hauts-de-France est garante de la mise en place de l'intégralité des contrôles de 1er niveau auprès des porteurs de projets français des 4 programmes INTERREG dont elle est responsable :

- programme de coopération transfrontalière INTERREG VI A France-Wallonie-Vlaanderen
- programme de coopération transnationale INTERREG VI B Europe du Nord-Ouest
- programme de coopération transnationale INTERREG VI B Mer du Nord
- programme de coopération interrégionale INTERREG EUROPE

Afin d'assurer cette obligation auprès de l'ensemble des porteurs de projets INTERREG du versant français, la Région Hauts-de-France a fait le choix d'externaliser le contrôle de premier niveau, via des appels d'offres ouverts.

En vue de mieux répondre aux besoins des porteurs de projets tout en ayant un système souple et sécurisé, il est proposé que la Région Hauts-de-France se constitue en centrale d'achat à destination de l'ensemble des porteurs de projet, pour la période 2021-2027, et pour les programmations ultérieures le cas échéant.

La centrale d'achat permet à la Région de se constituer en acheteur public pour le compte d'autres entités (ayant ou non la qualité de pouvoir adjudicateur) qui adhèreront à celle-ci.

Les adhérents peuvent ainsi accéder aux accords-cadres à bons de commande destinés à la sélection de contrôleurs de premier niveau des dépenses dès lors qu'ils ont conventionné avec les autorités de gestion des Programmes, dont la Région Hauts-de-France est Autorité Nationale au moment de la survenue du besoin.

Les frais de fonctionnement de la centrale d'achat sont pris en charge par la Région.

Par ailleurs, l'adhésion est réputée unique pour un même porteur, quel que soit le nombre de projets et est exemptée de toute rémunération.

L'adhésion à la centrale d'achat est exclusive pour les services relevant de la centrale d'achat. Chaque porteur de projet doit obligatoirement passer par la centrale d'achat pour la mise en œuvre des contrôles de premier niveau des projets INTERREG des programmes pour lesquels la Région Hauts-de-France est Autorité nationale.

Il est proposé à l'Assemblée d'adhérer à la centrale d'achat du Conseil Régional Hauts-de-France pour la prestation de contrôle de premier niveau, dans le cadre de tout projet INTERREG porté par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, en cours d'exécution ou à venir et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention, selon le projet ci-joint, ainsi que toutes les pièces afférentes. »

Pierre-Emmanuel GIBSON

C'est une délibération très technique, nous avions répondu ensemble à un programme européen, un projet Interreg qui concerne l'Europe de l'Ouest et Nord-Ouest, qui vise à travailler sur l'économie de la fonctionnalité, c'est-à-dire tout ce qui est réemploi, réutilisation, économie circulaire, industrie circulaire, etc. On a répondu à l'appel à projets et on a été sélectionnés. C'est l'Europe, il y a beaucoup d'intérêt et beaucoup d'argent à l'Europe, par contre c'est très compliqué donc il faut qu'on adhère à une centrale d'achat à l'échelle de la région Hauts de France qui va nous coûter un euro, c'est symbolique, pour pouvoir commander des bureaux d'études qui vont surveiller les dépenses qu'on fait et qui seront subventionnables par l'Europe. C'est cela, la délib, donc c'est ce qu'il faut faire, cela fait parfois un peu sourire, mais cela ne coûte qu'un euro. Il faut remplir nos obligations sur ce programme européen qui pour l'instant est un programme expérimental, mais qui a une vraie volonté européenne de l'industrie circulaire. On en a sur le territoire, on a des aspirations sur ce territoire sur l'industrie circulaire, c'est important qu'on soit dedans, parce que le moment où vraiment notre industrie européenne va basculer encore davantage sur l'industrie écologique, il faudra qu'on soit prêts, et donc cette étude va aider ce territoire à s'y préparer pour essayer d'aller chercher les bonnes industries, au bon endroit et au bon moment. Merci.

Olivier GACQUERRE

Merci Pierre-Emmanuel. S'il n'y a pas de questions, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non, c'est donc adopté, merci beaucoup.

Décision du Conseil : adopté

MOBILITE DURABLE

Rapporteur(s) : THELLIER David

5) POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MOBILITE DURABLE ET DES MODES DOUX - INSTAURATION D'UN PASS MOBIL AGGLO POUR L'ANNEE 2026 - SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIATS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires.

À travers sa feuille de route « Mobilités », la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane s'engage à encourager l'usage du vélo sur le territoire et répondre à l'objectif du Plan de Déplacement urbain de multiplier par 4 la part modale du vélo à horizon 2030. En ce sens, a été développé à titre expérimental en 2022, le Pass'Mobil'Agglo, une aide à l'achat de vélos et d'équipements vélo pour les habitants du territoire.

Il est proposé de renouveler le Pass'Mobil'Agglo au titre de l'année 2026, tout en ajustant le dispositif pour en améliorer encore l'efficacité et l'accès des habitants.

Le dispositif doit en outre prendre en compte les politiques de la Communauté d'Agglomération en matière de mobilité durable, d'économie circulaire (favoriser les achats d'occasion, de vélos mécaniques transformés en VAE (rétrofit), d'accompagnement des situations de handicap (véhicules adaptés) et de soutien aux activités commerciales locales du territoire.

Il est donc suggéré l'organisation suivante :

Nature du Pass'Mobil'Agglo	
Subvention	Bon d'achat d'un montant prédéfini en fonction des matériels cyclables est d'une durée de validité maximale de 8 semaines pour l'ensemble des équipements.

Matériels éligibles au Pass'Mobil'Agglo	
• Vélo mécanique • VAE • Vélo cargo, vélo adapté PMR • Vélo pliant • Neuf ou occasion y compris rétrofit • Accessoire de sécurité uniquement lors de l'achat du vélo (casque, catadioptre, réflecteurs, gilet réfléchissant, écarteur de danger, drapeau de sécurité)	Matériel homologué, uniquement acheté dans un magasin ou une association partenaire ayant conventionné avec la Communauté d'Agglomération Pour les VAE, batterie non polluante (sans plomb) Transformation vélo mécanique en VAE (rétrofit)

Eligibilité	
Une subvention par foyer habitant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour une période de 4 ans Uniquement destiné aux particuliers	Pas de condition de ressources Cumulable avec d'autres subventions (État, commune) Justificatif de domicile de moins de 3 mois à fournir

Typologie	Matériel	Montant de l'aide	Nombre de chèques	Budget
Neuf ou occasion	Vélo à assistance électrique (VAE)	300 €	384	115 200 €
	Vélo mécanique	70 €	211	14 770 €
	Vélo pliable	200 €	20	4 000 €
	Vélo CARGO/PMR	500 €	20	10 000 €
	Équipement de sécurité	30 €	201	6 030 €
Total			836	150 000 €

Il est proposé que le dispositif soit opérationnel à compter du 02 mars 2026, date de démarrage de la 1re session, jusqu'en décembre 2026, date de clôture de la campagne.

La demande de bon d'achat se fera auprès de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay dans le cadre d'une téléprocédure en utilisant la plate-forme dématérialisée https://demarches-behunebruay.fr et sera constituée d'un formulaire à remplir en ligne, auquel les demandeurs devront adjoindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Après avoir obtenu son chèque, si sa demande est recevable, l'acheteur pourra ensuite se rendre dans l'un des points de vente ayant conventionné avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Afin de fluidifier le fonctionnement du dispositif et d'en faciliter l'accès, il est proposé de mettre en place, à compter de 2026, l'envoi des PASS en version numérique dès validation des demandes. Cette modalité permettra aux bénéficiaires de recevoir immédiatement leur chèque par courriel et de l'utiliser sans délai auprès des partenaires, tout en maintenant un envoi papier pour les usagers qui en feront la demande. La dématérialisation reposera sur l'usage de QR codes scannables par les vélocistes, offrant une validation instantanée, une traçabilité renforcée et une vision en temps réel de la consommation des crédits.

Elle permettra également d'accélérer la facturation des partenaires et de réduire significativement les tâches administratives liées au traitement manuel des documents.

Les chèques (bons d'achat) auront une durée de validité maximale de 8 semaines à compter du jour d'ouverture de la session de distribution concernée.

La distribution de l'intégralité des chèques proposés par la Communauté d'Agglomération conformément à la ventilation ci-dessus, sera donc organisée en trois sessions :

- Une première session ouverte du 02 mars au 17 avril 2026 durant laquelle seule la première moitié des chèques sera distribuée et valable jusqu'au 26 avril 2026.
- Une seconde session ouverte du 1er juin au 17 juillet 2026 durant laquelle la seconde moitié des chèques sera distribuée et valable jusqu'au 26 juillet 2026. Toute personne n'ayant pas pu obtenir le bon d'achat lors de la première session devra réitérer une demande pour la seconde session, et à fortiori pour la 3e session.
- Cette dernière sera ouverte du 21 septembre au 06 novembre avec les chèques n'ayant pas été utilisés par les bénéficiaires et dont la date de validité sera échue. Les chèques de la dernière session seront valables jusqu'au 15 novembre 2026.

Les magasins et associations conventionnés factureront de façon régulière à la Communauté d'Agglomération les bons d'achat récupérés.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le dispositif « Pass'Mobil'Agglo » selon les modalités d'attribution décrites ci-dessus, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif, soit 150 000 €.
- d'autoriser le Président et le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les conventions de partenariat avec les entreprises ou sociétés assurant la vente des matériels éligibles au Pass'Mobil'Agglo, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. »

David THELLIER

Mes chers collègues, il s'agit de renouveler notre Pass'Mobil'Agglo dans les mêmes conditions qu'en 2025. Un petit bilan sur la dernière campagne de distribution du chèque Pass'Mobil'Agglo pour l'acquisition d'un vélo, c'est en effet très positif puisqu'il y a eu 736 bons qui ont été utilisés correspondant à 90 % du budget alloué. Depuis le lancement du Pass'Mobil'Agglo en 2022, près de 1 900 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un chèque d'un montant de 70 à 500 € et donc pour 2026, nous proposons de reconduire le budget de 150 000 €, ce qui devrait permettre la distribution de 836 bons en trois phases. La première phase démarrant le 2 mars prochain pour six semaines, la deuxième au 1er juin et la troisième le 21 septembre. La seule innovation pour cette édition 2026 porte sur la numérisation de toute la procédure qui permettra d'accélérer la remise des chèques dématérialisés, d'éviter les erreurs et de faciliter le traitement par les partenaires vélocistes et en interne par nos services. Et puis nous ferons en fin 2026 un nouveau bilan approfondi pour évaluer l'intérêt de poursuivre sur le prochain mandat le dispositif et le cas échéant de définir de nouvelles modalités. Voilà Monsieur le Président ce qui est soumis à notre sagacité.

Olivier GACQUERRE

Merci beaucoup. Sur ce dossier, sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ?

André HENNEBELLE

Simplement une question, je n'ai pas acheté de vélo, mais quand on a cet avantage, est ce qu'il faut garder le vélo longtemps ou est-ce que l'on peut le vendre le lendemain avec l'avantage d'avoir eu ce bénéfice ?

Olivier GACQUERRE

Tu ne peux pas à nouveau bénéficier tout de suite d'un Pass, cela limite, mais effectivement aujourd'hui, comment pourrait-on le contrôler ? Il n'y a pas d'engagement de détention, de durée. Faut-il y penser ? Pourquoi pas, je ne sais pas, mais ta remarque est juste. On a tendance à faire confiance aux gens. À ce moment-là, tu sais, ce n'est pas la peine d'acheter le vélo. Tu vends ton Pass mobilité moins cher, tu troques.

Gérard OGIEZ

Vu la valeur des cycles, il y a quand même un certain budget à mettre sur la table et même s'il y a une aide un vélo va coûter 1 800 € environ, donc l'acheter ce prix-là et essayer de le revendre sur Le Bon Coin, je ne suis pas sûr que les gens fassent des affaires.

Olivier GACQUERRE

C'est vrai, mais je pense qu'il y avait aussi ce que disait André, des bons pour l'achat de vélos mécaniques. C'est moins onéreux. Effectivement, cette année, ce n'est pas prévu. D'ailleurs on ne l'a jamais évoqué en ces termes-là, donc pourquoi pas, il faut regarder, on pourra en discuter si on veut mettre ou pas mettre quelque chose en place là-dessus. D'ailleurs on pourrait aussi s'interroger sur le maintien ou pas de ce type de dispositif, il y a une réflexion à mener. Chaque année on fait une évaluation justement pour cela. Je note qu'on l'intègre dans nos discussions. Merci. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Non plus, c'est donc adopté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : THELLIER David

6) ELECTROMOBILITE - VALIDATION DEFINITIVE DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100 % verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique.

Dotée de la compétence « Création et entretien des infrastructures de recharge pour véhicules électriques » par délibération du Conseil communautaire du 15 février 2015, la Communauté d'Agglomération a élaboré un premier schéma directeur d'électromobilité par délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2018. Conformément à la loi d'Orientation des mobilités, dite LOM, du 24 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a dû se doter d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Le Conseil communautaire a approuvé le 03 juin 2022 le lancement de son élaboration.

À l'issue d'une concertation étroite avec les communes, la Communauté d'Agglomération a approuvé le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) par délibération n°2025/CC156 du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Le SDIRVE a été transmis au Préfet du Pas-de-Calais pour validation. Le Préfet a rendu le 28 janvier 2026 un avis favorable avec quelques réserves concernant des demandes de modifications principalement d'ordre technique.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le SDIRVE modifié avec la prise en compte des demandes du Préfet du Pas-de-Calais :

- les précisions techniques demandées ont été intégrées (étude sur les besoins et comportements, le financement et limite temporelle des possibilités de financement),
- concernant la concertation, la liste des personnes et organismes concertés ainsi que les comptes-rendus sont annexés

Les précisions demandées sur le choix des terrains seront quant à elles annexées à l'AIP, et le tableau de données réglementaire sera corrigé avant publication.

La Communauté d'Agglomération maintient ses choix en matière de déploiement de bornes à 22 KW en raison de la flexibilité des installations, de leur attractivité pour des exploitants opérateurs et de leur compatibilité technique. Ce choix a été explicité.

Après approbation, le SDIRVE sera mis en ligne et le fichier de données de diagnostic et d'objectifs opérationnels, conforme à l'arrêté du 10 mai 2021, sera publié en open data sur le site data.gouv.fr, afin que tous les opérateurs puissent en prendre connaissance.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) et d'autoriser le Président à le publier en open data sur le site data.gouv.fr »

David THELLIER

Il s'agit cette fois d'approuver la nouvelle approbation du SDIRVE, c'est-à-dire le schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Ce SDIRVE a été approuvé par le Conseil communautaire le 16 décembre 2025, il a donné lieu à une validation de ce schéma par le préfet avec quelques prescriptions techniques, nous avons donc la nécessité d'approuver définitivement le SDIRVE avec prise en compte des observations du préfet. Un diagnostic a été fait en concertation avec les communes, un état des lieux de mai 2024 faisait apparaître 400 points de charge avec un objectif et des préconisations à hauteur de 1 600 points de charge. Le déploiement qui nous est proposé, c'est qu'en 2027 nous ayons 363 nouveaux points de charge dont 320 sur le domaine public, en 2029 350 nouveaux points de charge et enfin 2032, 426 nouveaux points de charge pour un total de 1 542 points de charge dans 93 communes équipées. Voilà ce qui vous est présenté pour approbation. Sachant que dans la prochaine délibération, il y a une autre délibération concernant un appel à manifestation d'intérêt et à initiative privée.

Olivier GACQUERRE

Pour tout vous dire, on a déjà voté cette délibération la fois dernière, puisqu'elle devait être votée pour nous permettre de présenter la prochaine délibération. On a donc entre deux soumis notre délibération aux services de l'État et ils nous ont demandé des précisions sur les puissances, tout un sujet technique en tant que tel, ce qui fait qu'ils nous ont indiqué que si on remodifiait avec ces contenus techniques, on pourrait délibérer aujourd'hui et sans repasser par la validation, engager l'appel à manifestation d'intérêt qui va s'en suivre. Ce n'est donc pas une nouvelle délibération, simplement il y a des précisions techniques à l'intérieur.

Jean-Pierre SANSEN

Par rapport au schéma directeur, est-ce que ce sont les mêmes points qui avaient été désignés il y a deux ou trois ans quand on s'était réunis pour réfléchir sur ce sujet ?

Olivier GACQUERRE
Oui, c'est sur la dernière délibération de décembre. Pour moi, oui, c'est à partir de là, mais pas que, on a fait du travail avec un bureau d'études, je ne sais plus à quoi tu fais référence, mais j'ai en tête le schéma qui a été acté en décembre.

Jean-Pierre SANSEN

Par exemple, sur notre commune, on a trois points de recharge qui avaient été retenus, est-ce que c'est encore les mêmes points de recharge ?

David THELLIER

Je ne pense pas qu'il y ait eu de modifications depuis la délibération du 16 décembre 2025.

Olivier GACQUERRE

Non, ce n'est pas la question de Jean-Pierre. Celle de décembre ne t'a pas choqué ? Elle te convenait ? Les bornes de recharge, en décembre, on avait une délibération avec les points précis. Ils n'étaient pas dedans ? Tu ne sais pas ? On va regarder, Jean-Pierre, mais pour moi il n'y a pas de changement. Je n'ai pas en tête le nombre de points par commune, c'est trop me demander, mais on va ressortir les délibérations. On va regarder et on vous précisera cela. Sachant qu'il y a tout ce qui sera surtout d'initiative privée, c'est pour cela, on va le lancer. On en parlera après. Rappelez-vous, on avait amorcé le mouvement, mais je considère aujourd'hui que c'est un métier et qu'aujourd'hui on n'est pas bons, on ne sait pas faire. On a des types de bornes sur des techniques différentes, on n'arrive pas bien à les entretenir, la maîtrise des prix heureusement on a pris une délibération qui adapte le prix au fur et à mesure, mais à chaque fois il fallait une délibération pour changer les tarifs, bref on avait initié le mouvement. Maintenant l'idée c'est qu'on puisse avoir aussi des entreprises qui prennent le relais. Il y a uniquement sur les zones blanches où on s'est dit que s'il y avait besoin et qu'aucune entreprise n'y allait, nous pourrions en qualité de solidarité et du respect du service public mettre et installer quelques bornes. Pour moi, il n'y a donc pas de changement sur les points qui ont été identifiés, mais je te dis cela, parce que dans les préconisations, le bureau d'études a pris parfois d'autres critères qui ne sont pas ceux des maires, qui sont des standards de consommation et ils sont arrivés parfois à faire des suggestions. Pas à la rue près, mais de nombre de points de recharge sur le territoire. On a la carte devant les yeux, mais il faut regarder. On te le précisera, Jean-Pierre. Sur cette délibération y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le schéma ? C'est donc adopté, je vous remercie.

***Décision du Conseil :* adopté**

Rapporteur(s) : THELLIER David

7) ELECTROMOBILITE - SDIRVE - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A DESTINATION DES OPERATEURS PRIVES SOUHAITANT ETRE ACCOMPAGNES DANS LEURS PROJETS D'IMPLANTATION DE BORNES DE RECHARGES SUR LE DOMAINE PUBLIC

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Développer une mobilité vertueuse et 100 % verte pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle économique.

Conformément au « Projet de Territoire » qui propose d'accompagner la transition vers la mobilité électrique, le Conseil communautaire a approuvé par délibération n°2025/CC156 du 16 décembre 2025, le

Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Pour accompagner l'essor de la mobilité électrique, le SDIRVE préconise de déployer 1 600 points de charge ouverts au public à l'horizon 2032 sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane. Il précise ainsi les localisations et les puissances préconisées à différents horizons temporels : 2027, 2029 et 2032.

Afin d'accélérer la montée en puissance des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay propose d'engager un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des opérateurs privés pour l'installation de bornes de recharge sur le domaine public d'ici fin 2027. Il vise à proposer des intentions de déploiement conformément au SDIRVE sur le domaine public, soit 332 points de charge.

La procédure de l'AMI n'entraîne aucun coût par la collectivité ou la commune dans la mesure où l'investissement et le fonctionnement sont entièrement pris en charge par l'opérateur. De plus elle générera des recettes pour les collectivités concernées liées à la redevance d'occupation du domaine public.

Il est proposé de structurer l'AMI autour des 4 territoires de la Communauté d'agglomération afin d'avoir une répartition équitable en nombre de communes et en population selon la carte ci-annexée au règlement de consultation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt privé ci-annexé. Lors de l'évaluation des propositions des opérateurs, la facilité d'usage pour les habitants de la Communauté d'Agglomération et notamment la possibilité de recharger son véhicule à différents points du territoire ; ainsi qu'une accessibilité équitable sur l'ensemble du territoire et pour les différents usages (résidentiel, commerces et services, activité économique, gares et parkings relais ou de covoiturage) seront privilégiés.

Sur la base des préconisations du SDIRVE, les communes détermineront, en concertation avec les services de la Communauté d'Agglomération et le/les opérateur(s) retenu(s), l'emplacement et les conditions précises pour l'installation de chaque borne de recharge dans la zone d'implantation choisie par les opérateurs.

Enfin, dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, la Communauté d'Agglomération proposera aux opérateurs de lui faire une offre de reprise de son propre réseau de bornes de recharge publique, sur chacun des 4 territoires, pour une exploitation en leur propre compte.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux opérateurs souhaitant être accompagnés dans leurs projets d'installation de bornes de recharge dans le domaine public et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

David THELLIER

Petit point de précision sur le SDIRVE qui n'est pas opposable aux tiers. Ce qui est important d'avoir à l'esprit puisqu'afin de faciliter et inscrire ces implantations dans le cadre des orientations proposées par le SDIIRVE, que nous venons de valider à l'instant, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des opérateurs pour une première phase d'implantation d'environ 300 points de charge d'ici fin 2027. Cet AMI n'a pas de valeur prescriptive, mais grâce au levier des conventions d'occupation du domaine public nécessaires à l'implantation des bornes il permet d'encadrer quelque peu ce déploiement. La procédure de l'appel à initiatives privées n'entraîne aucun coût à la collectivité dans la mesure où l'investissement et le fonctionnement sont entièrement pris en charge par l'opérateur. De plus, elle générera des recettes pour la collectivité, liées à la redevance d'occupation du domaine public avec une partie fixe et une partie variable soumise à propositions des candidats. Par ailleurs, l'appel à manifestation d'intérêt cherche à garantir un équilibre territorial d'une part en proposant une répartition entre les quatre territoires et d'autre part un équilibre fonctionnel visant à ce que les quatre fonctions énoncées par le SDIRVE puissent être satisfaites, à savoir le stationnement résidentiel, le stationnement

autour des bâtiments publics, le stationnement en centre-ville et le stationnement long et sur les aires de covoiturage. Enfin, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, la communauté d'agglomération proposera aux opérateurs de lui faire une offre de reprise de son propre réseau de bornes de recharge publique sur chacun des quatre territoires pour une exploitation à leur propre compte. Après le lancement de cet appel à initiatives privées d'ici fin février et les négociations avec les candidats, puis la confirmation des emplacements avec les communes, nous comptons pouvoir présenter le ou les lauréats à l'approbation du Conseil à l'automne prochain.

Olivier GACQUERRE

Cela m'a permis de vérifier, Jean-Pierre, c'est bien trois bornes. C'est bien la même carte. L'idée, vous l'avez compris, je vous l'évoquais, c'est un métier maintenant qui se développe, un modèle économique. Aujourd'hui, on avait testé de premiers déploiements avec des techniques diverses et variées, on a des bornes aujourd'hui qui ne fonctionnent plus, il faut les remplacer, il faut éventuellement les réparer, il y a de la maintenance sur un territoire très éclaté, on ne sait pas faire, on n'a pas la taille critique et au final cela va nous coûter beaucoup plus cher que prévu. L'idée, c'est donc de laisser des entreprises y répondre et vous l'avez compris, pourquoi pas leur transférer les bornes que nous avons aujourd'hui. Il y aura ensuite des sujets effectivement d'occupation du domaine public, mais on est quand même le territoire où on a la première gigafactory, je trouve qu'on est même en retard sur le déploiement des solutions de recharge. J'entends bien que les ventes de véhicules électriques sont aussi liées au prix des véhicules électriques, on attend aussi un marché de l'occasion sur ces véhicules, mais il faut qu'on puisse à un moment donné être prêts aussi et notamment avoir des bornes de recharge rapide puisque c'est cela aussi l'enjeu. On avait des bornes à recharge lente, cela ne fonctionne pas, les gens se branchent toute la journée, donc on a aussi besoin de voir ce type de branchement. Certains d'entre vous m'ont dit d'ailleurs : chez nous on a une borne à côté de la mairie, elle n'est jamais occupée, c'est pour cela qu'il faut qu'on regarde bien en la matière, c'est une vraie connaissance qu'il faut avoir du marché et plus fine.

Jean-François JURCZYK

Simplement pour savoir, en cas de déploiement sur le territoire, est-ce que l'agglo aura un mot à dire ou pas sur les tarifs pratiqués en vente d'électricité ?

Olivier GACQUERRE

Non. On va voir les réponses qu'il y aura, les communes seront décideurs pour savoir si oui ou non elles acceptent la borne notamment sur le domaine public, on sera concernés quand on sera sur le domaine de l'agglo, et je pense aux zones d'activités économiques évidemment, mais les tarifs, c'est eux qui les fixeront. Comme nous, nous fixions les tarifs.

Jean-François JURCZYK

Cela peut être un frein aussi, certaines bornes qui ne sont pas utilisées. Ceux qui habitent en centre-ville, on ne peut pas recharger à domicile la voiture, donc on est obligés d'aller sur les bornes et parfois il y a certains opérateurs qui doublent les prix par rapport à l'électricité et cela pénalise les habitants.

Olivier GACQUERRE

Mais c'est comme les pompes aujourd'hui d'essence et gasoil, il y a la concurrence donc chacun choisit sa bande de recharge. Un copain m'a dit que chez Lidl, cela coûtait moins cher. Il ne faut pas faire de pub, je ne sais pas si c'est vrai. Pour te dire qu'ils regardent effectivement et qu'ils comparent et donc je pense que là aussi, Lidl ou d'autres pratiquent peut-être des tarifs très bas pour attirer justement des clients puisque pendant qu'ils rechargent, ils font leurs courses, donc il y a des stratégies de tarifs évidemment qui sont après à la main des investisseurs. Si on ne prend pas le risque, on ne décide pas des prix, donc nous, on n'aura pas de régulation sur le tarif. D'autres questions ?

Franck GLUSZAK

Simplement une question sur la reprise du réseau de bornes publiques de la communauté d'agglomération, effectivement le règlement de consultation de l'AMI comporte notamment en page 7, l'énoncé de cette question de reprise des bornes publiques de l'agglomération. Pour nous rafraîchir la mémoire, est-il possible de savoir les montants qui ont été investis pour développer les 103 bornes publiques de l'agglomération ? Sachant qu'il y a aussi une maintenance qui s'applique. Dans vos décisions Président, une décision apparemment donnait les résultats de l'appel d'offres ouvert avec une maintenance des dispositifs privés et publics de charge pour les véhicules électriques de la CABBALR à raison de deux lots à 200 000 €, donc pour 24 mois. Savoir quel a été le coût…

Olivier GACQUERRE

Je pense qu'il y a confusion. C'est notre flotte à nous.

Franck GLUSZAK

Qui ne rentrera pas dans l'AMI ?

Olivier GACQUERRE

Non, pas du tout.

Franck GLUSZAK

Quel est l'intérêt ?

Olivier GACQUERRE

On est sur les espaces publics, on est sur le territoire, mais pas sur nos usages à nous, propres, puisqu'en plus on a une expérimentation sur Béthune où on produit notre propre énergie en partie. Je n'ai pas les chiffres en tête qui ont été investis parce que cela a commencé en 2017 ou 18, et on avait participé à un appel à projets, on avait eu des subventions notamment de la région, il faudrait qu'on le redise. Le vrai sujet, on l'a pris à l'envers, mais cela rebondit sur la question, qu'est-ce qu'elles valent aujourd'hui ? C'est cela, le vrai sujet. Quand on voit la dépréciation rapide de ces bornes, on peut se dire qu'on n'a pas trop intérêt à y mettre les mains. Parce que quand on va annoncer le chiffre de ce qu'on aura investi et ce que cela vaut aujourd'hui, on va dire : ah oui. Cela a une obsolescence programmée très rapide donc je pense que la stratégie, ce n'est plus justement de mettre les mains là-dedans et ne plus investir là-dessus. Je retrouverai les montants, de toute façon c'est transparent, il faut juste qu'on regarde parce que cela a été fait sur plusieurs exercices, mais en l'occurrence, je peux d'ores et déjà dire qu'au bout du bout, il vaut mieux laisser faire les gens dont c'est le métier. Mais je le redis, la volonté politique régionale et même nationale à l'époque parce que notamment la loi LOM prévoyait aussi un maillage assez rapide, c'était de pouvoir mettre rapidement des bornes de recharge pour inciter aussi les gens à acheter des véhicules électriques. On voit le résultat, mais il n'y a pas que nous qui sommes en retard en tant que tel. On avait vu des opérateurs arriver sur le marché maintenant qui connaissent le marché aussi, mais rappelez-vous on avait passé un partenariat avec deux opérateurs également il y a trois, ans notamment en leur disant qu'on pouvait faciliter un peu leur implantation par un partenariat notamment en repérage de foncier disponible qui pouvait coller aussi avec leur propre repérage, puisqu'eux aussi maintenant viennent avec leurs cartes, en vérité on a une Dream Energie et Station-e, mais les résultats ne sont pas à la hauteur de ce qu'on aurait pu attendre. La dernière, je crois que c'est à Sailly-Labourse qu'ils l'ont installée, Station-e, ce n'est pas probant. Donc on a profité de la remise à jour, on a fait un état des lieux, on a remis à jour le schéma parce que c'est une obligation, maintenant on lance l'AMI, je l'espère, je ne sais pas qui répondra ou pas, mais j'espère qu'il y aura des solutions. Il devrait y en avoir parce que nous les maires,

sommes régulièrement démarchés par des gens qui nous expliquent qu'ils peuvent aller très vite, qu'ils peuvent nous implanter des bornes, à zéro euro pour nous et en moins de quinze jours, et quand vous dites oui pour voir, quinze jours après ils disent : on va reprendre un rendez-vous pour se revoir. Donc on va essayer d'organiser les choses à l'échelle de l'agglo parce qu'il y a peut-être des bornes qui sont moins rentables que d'autres et cela permet de lisser un prix et donc d'assurer un meilleur service. Je vous rappelle que l'enjeu pour nous, c'est d'apporter le même service à tous les habitants au même tarif, donc c'est pour cela qu'on a suggéré de pouvoir le faire aussi à cette échelle et de cette manière. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, merci. On va donc pouvoir publier cette proposition de partenariat.

Décision du Conseil : adopté

LOGEMENT ET PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur(s) : LEFEBVRE Nadine

8) MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR FACILITER L'ACCES AUX FINANCEMENTS POUR LES MENAGES REALISANT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE - SIGNATURE DE CONVENTIONS D'INDICATIONS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.
Enjeu : Réduire l'impact énergétique des logements du territoire.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane via son Espace Conseil Habitat France Renov informe et accompagne les propriétaires dans leur projet de rénovation. Ce service cofinancé par l'ANAH est contractualisé dans le Pacte Territorial pour la période 2025-2029.

Ce pacte prévoit dans son pilier 1 « Dynamique Territorial » la formalisation d'un partenariat avec les acteurs publics et privés, et globalement tous les relais contribuant au parcours de l'usager dans sa volonté d'entretenir et d'améliorer le confort pour un « mieux vivre chez soi » et notamment les établissements bancaires.

Certaines banques assurent un service de conseil auprès de leurs clients s'engageant dans un projet de rénovation ou d'acquisition avec travaux et proposent des solutions de financement du reste à charge, parfois conséquent pour les projets de rénovation globale, pour compléter les subventions de l'ANAH (Eco prêt à Taux 0, avance des subventions...).

En cas de besoin de financement du reste à charge, l'Espace Conseil France Renov orientera le ménage, s'il le souhaite, vers le service conseil de sa banque. De son côté l'établissement s'assurera que sa clientèle éligible aux aides ANAH a bien connaissance de l'accompagnement technique et des services proposés par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en matière d'amélioration de l'habitat.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer les conventions d'indications avec les établissements bancaires volontaires permettant d'accompagner les ménages dans leurs démarches de financement de leurs travaux de rénovation énergétique. »

Nadine LEFEBVRE

Il s'agit d'établir un partenariat avec les établissements bancaires pour faciliter l'accès des particuliers au financement du reste à charge des travaux de rénovation énergétique. En effet, l'ANAH peut financer jusqu'à 80 % des travaux de rénovation pour les propriétaires les plus modestes. Malgré cela, le financement du reste à charge reste parfois trop important et le ménage abandonne le projet. Le pacte territorial signé entre l'agglo et l'ANAH prévoit la mobilisation des établissements bancaires afin que ceux-ci puissent proposer des conditions de prêt plus adaptées à la rénovation comme l'éco-PTZ et s'engagent à orienter leur clientèle vers les conseillers France Rénov' de notre agglomération. L'agglo orientera les ménages volontaires vers le bon interlocuteur si leur banque est partenaire Agglo. Il s'agit donc d'autoriser la signature d'une convention avec les banques qui seront volontaires. À signaler que le Crédit Agricole a déjà fait part de son intérêt pour ce projet. Bien sûr, toutes les banques peuvent manifester leur intérêt.

Olivier GACQUERRE

Merci Nadine, donc vous avez compris le principe, on ne peut pas diffuser une offre bancaire en tant que telle, donc on fait un cadre, une charte générique pour que les partenaires bancaires qui le souhaitent puissent venir à notre rencontre et à ce moment-là nous pourrons faire des recommandations auprès des bénéficiaires de subventions parce que le problème, c'est qu'aujourd'hui les entreprises qui font les travaux de réhabilitation et de rénovation, elles ne peuvent plus faire l'avance de trésorerie. Auparavant, elles faisaient les travaux, on versait la subvention et quand la subvention était versée au bénéficiaire, il payait la facture. Vu les délais de paiement parfois de Ma Prime Rénov' et autres, on mettait en difficulté les entreprises. Ces dernières bien naturellement aujourd'hui demandent des acomptes, elles ne peuvent pas faire le rôle de banquier, donc dans ce cas, cela a mis en difficulté beaucoup de projets parce qu'évidemment si on donne des primes à des gens pour rénover des habitations, ce n'est pas parce qu'ils sont riches, c'est parce qu'ils ont besoin d'être aidés. On a donc une politique ciblée. Donc ils ne peuvent pas être forcément faire l'avance évidemment, donc cela va nous permettre aussi de faire les avances et les remboursements après, surtout cela pourra lever un frein aujourd'hui dans la réalisation de certains chantiers. Bien sûr, cela ne nous coûte rien et c'est surtout donner un cadre éthique et déontologique qui nous permet de dire : voilà les offres bancaires, choisissez et ne pas intervenir ou être prescripteur pour une banque ou un courtier en particulier. Y a-t-il des questions ? Cela vous convient ? Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Non plus, on va donc pouvoir la mettre en place, merci Nadine.

Décision du Conseil : adopté

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

9) PROJET « SYSTEME LOGISTIQUE EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES » DANS LE CADRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) A DESTINATION DES ACTEURS DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE – DESIGNATION DU PORTEUR DE PROJET

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Par délibération n° 2025/CC107 du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) visant à identifier un acteur en mesure de déployer un système logistique en faveur des circuits courts alimentaires.

Pour rappel, cet AMI fait suite à l'étude d'opportunité qui a permis d'identifier les besoins, les freins et les leviers à l'échelle territoriale en termes de distribution et de logistique de produits alimentaires.

Une consultation a donc été lancée de septembre 2025 à décembre 2025 et deux candidats se sont positionnés sur le projet de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : « Le Court-Circuit » dont le siège social est basé à Lille et « RE-cycle » dont le siège social est situé à Lens.

Après étude et évaluation des candidatures, il apparaît que la proposition de la SAS Coopérative le « Le Court-Circuit » est la plus appropriée au regard des besoins et attentes du territoire.

La coopérative « Le Court-Circuit », labellisée ESUS - Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, rassemble plus de 130 producteurs et artisans (dont 45 associés) engagés dans les circuits courts. Depuis 2014, elle développe un modèle innovant de facilitateur logistique : mutualisation logistique, plateforme numérique intégrée, gestion administrative, gestion financière, traçabilité pour les consommateurs, juste rémunération des agriculteurs et ancrage territorial dans les Hauts-de-France.

En outre, la structure sera au long terme en mesure de répondre aux attentes de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et pourra ainsi :

- assurer la gestion et l'animation d'une gamme de produits alimentaires tarifée (mercuriale) à destination des métiers de bouche rendant ainsi visible l'offre agricole du territoire,
- mobiliser les agriculteurs locaux et les accompagner à l'intégration du système logistique,
- proposer une offre de gestion complète de la facturation aux agriculteurs,
- assurer la distribution des productions agricoles via différents canaux et pour différentes cibles :
  - distribution aux particuliers (via des points de retrait, des points relais, des casiers et des livraisons à domicile),
  - distribution à la restauration commerciale (restaurants, traiteurs) et aux commerces alimentaires (boutiques, épiceries),
  - distribution à la restauration collective.
- assurer la centralisation de ces productions agricoles pour les redistribuer aux acheteurs

Concrètement, le parcours logistique sera le suivant :

1 - les producteurs livrent leurs produits sur le hub logistique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et dispatchent leurs produits,

2 - les produits rapatriés sont dispatchés sur le hub afin de finaliser la préparation des commandes,

3 - les commandes sont livrées par plusieurs producteurs de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay vers les lieux de distribution,

4 - le matériel de transport est rapatrié vers le hub logistique afin d'être opérationnel pour la prochaine livraison des producteurs

Il est à noter que le site logistique de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay sera interconnecté au site d'Hazebrouck. Cette interconnexion favorisera les débouchés locaux sur d'autres territoires et permettra de surcroît d'assurer aux différents lieux de distribution une gamme de produits couvrant tous les besoins alimentaires et ce, tout au long de l'année. Cette implantation sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay nécessitera un accompagnement de la structure afin d'identifier un site répondant aux critères de développement du porteur de projet.

Aussi, les producteurs qui participeront à la centralisation et à la distribution des produits seront rémunérés par des commissions de prestation. Ces commissions assureront donc un revenu régulier et annuel et constitueront une diversification de revenus pour ces agriculteurs dits « aidants ».

Dans un second temps, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane devra envisager un accompagnement afin de faciliter l'accès du porteur à la restauration collective.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre est le suivant :
- mars 2026 : identification des premiers producteurs et identification du site logistique
- avril-mai 2026 : accompagnement des agriculteurs intéressés au système logistique
- mai 2026 : installation du hub et acquisition d'un véhicule et de remorques par le porteur
- juin-juillet 2026 : déploiement commercial
- août-décembre 2026 : montée en puissance et ajustements

Enfin, un budget de 41 791 € est prévu pour le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, en co-financement DRAAF (financé à hauteur de 80 % par la DRAAF et 20 % par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay soit 33 432,80 € par la DRAAF et 8 358,20 € par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée de valider la candidature de la Coopérative « Le Court-Circuit » en tant qu'opérateur logistique en faveur des circuits courts alimentaires de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, décide de soutenir financièrement et techniquement ce projet à hauteur de 41 791 € en co-financement DRAAF pour une période maximale de 5 ans et autorise le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents correspondants. »

Maurice LECONTE

Par délibération du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a validé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui vise à identifier un acteur en mesure de déployer un système logistique en faveur des circuits courts. Suite à une consultation qui a été lancée en octobre 2025, un porteur de projet est identifié, il s'appelle Le Court-Circuit, c'est une SCOP qui rassemble 130 producteurs sur les Hauts de France, qui est candidat et qui répond au mieux aux objectifs de la CABBALR, c'est-à-dire capacité à s'adresser aux producteurs locaux, livraison à la restauration commerciale, aux métiers de bouche, à l'aide alimentaire ainsi qu'à la restauration collective. Une plateforme logistique sera implantée sur l'agglomération. Un travail d'accompagnement est donc prévu. Côté financement, cet AMI est financé en grande partie par la DRAAF, soit 33 432,80 € par la DRAAF et 8 358,20 € à la charge de la communauté d'agglomération. Il s'agit donc de voter pour ce lancement d'AMI.

Olivier GACQUERRE

Merci Maurice. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, merci.

<u>Décision du Conseil</u> : adopté

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

Rapporteur(s) : DAGBERT Julien

10) BIENNALE DES ARTS VISUELS 2026 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE BETHUNE, AUCHEL, BURBURE ET FERFAY

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Garantir l'accès à l'offre culturelle et à la pratique culturelle.

Peintre de renommée internationale et enfant d'Auchel, Augustin Lesage est une figure majeure de l'art spirite et de l'art brut.

A l'occasion des 150 ans de sa naissance, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, souhaite valoriser cet artiste à l'occasion de la deuxième biennale des arts visuels. Son ancrage territorial est fort : il est né à Auchel, il a vécu à Ferfay et il est enterré à Burbure. Son parcours est hors du commun : il est mineur de fond, développe des talents médiumniques et, sans aucune formation, se met à peindre après avoir entendu des voix au fond de la mine.

Considérant le souhait de la Communauté d'Agglomération de promouvoir les événements culturels à fort rayonnement, il a été décidé d'organiser, du 23 mai au 15 novembre 2026, une biennale des arts visuels intitulée « Les mondes invisibles : d'Augustin Lesage à aujourd'hui ». Cette manifestation comprend une exposition d'ampleur nationale « Déplier les mondes » à Labanque, une exposition d'artistes de l'art brut à la Cité des Électriciens, ainsi qu'une programmation culturelle, accessible à tous, dans les équipements et dans les communes.

Considérant le souhait de la ville de Béthune de s'associer à cet événement en accueillant une exposition « Les Forces inconnues - Archives des mondes invisibles » à vocation documentaire et historique à la chapelle Saint Pry, et les communes d'Auchel, Burbure et Ferfay de s'y associer en accueillant une exposition-parcours d'Augustin Lesage conçue pour l'espace public et présentant la vie et l'œuvre de l'artiste.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et les communes de Béthune, Auchel, Burbure et Ferfay en vue de l'organisation de la biennale des arts visuels « Les mondes invisibles : d'Augustin Lesage à aujourd'hui ».
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat selon le projet ci-annexé. »

Julien DAGBERT

Mes chers collègues, ce point concerne la biennale des arts visuels 1026. Après une première édition en 2024 consacrée à l'artiste Ladislas Kijno et qui a réuni plus de 12 000 personnes sur nos sites d'exposition et 5 000 pour notre programmation culturelle, la CABBALR a souhaité rendre hommage une nouvelle fois à un artiste originaire du territoire en la personne d'Augustin Lesage. Dans le cadre de cette deuxième édition intitulée « les mondes invisibles d'Augustin Lesage à aujourd'hui », la CABBALR proposera quatre expositions du 23 mai au 15 novembre 2026. Une exposition d'art contemporain à Labanque, une exposition patrimoniale et historique à la Chapelle Saint Pry, une exposition d'art brut et d'art contemporain à la Cité des électriciens et un parcours Auchel, Burbure, Ferfay. Dans le cadre de ces

expositions, il y a lieu mes chers collègues d'approuver le partenariat pour l'organisation de cette biennale d'arts visuels. La convention porte sur la mise à disposition par la ville de Béthune du site de la chapelle Saint Pry, le prêt de tableaux d'Augustin Lesage par la ville de Béthune à la CABBALR, œuvres présentées à la Chapelle Saint Pry et à Labanque ainsi que l'installation et l'entretien des dix panneaux présentés sur le parcours Auchel-Burbure-Ferfay relatant la vie et l'œuvre d'Augustin Lesage. Je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

Merci Julien. Il y a deux ans, c'était Kijno qui avait été mis en avant donc le principe deux tiers/un tiers, un tiers d'exposition classique, deux tiers hors les murs vers les communes. C'est ce qu'on avait acté la fois dernière donc on sera dans cette même logique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Rapporteur(s) : THELLIER David

11) AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE CYCLABLE PERMETTANT LE FRANCHISSEMENT CYCLABLE DE L'ECLUSE N°3 SUR LA LYS ENTRE SAINT-VENANT ET HAVERSKERQUE - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA REALISATION ET L'ENTRETIEN

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Au titre de son schéma directeur d'aménagement de la voie d'eau, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a lancé une étude de préprogrammation en décembre 2020 pour étudier la création d'une passerelle cyclable permettant le passage sur l'écluse de Saint-Venant. Cet ouvrage, à cheval sur deux EPCI, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (commune de Saint-Venant) et la Communauté de communes Flandre Lys (commune d'Haverskerque) permettrait d'une part de connecter le réseau points nœuds vélo Monts de Flandre et Vallée de la Lys et la Véloroute de la Lys et d'autre part plus globalement, de mettre en sécurité le franchissement de l'écluse, qui bien qu'actuellement interdit est utilisé par de très nombreux piétons et cyclistes (jusqu'à 400 passages/jour recensés en haute saison).

Les organes de manœuvre du projet de passerelle étant situés sur la commune de Haverskersque, la Communauté de communes Flandre Lys a proposé d'assurer la maitrise d'ouvrage pour la suite du projet.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Flandre Lys porte un projet d'aménagement de l'ancienne maison éclusière pour y créer un relais accueil vélo dans lequel se trouveraient des sanitaires. Cela permettrait donc de répondre au besoin d'aménager des sanitaires publics au bord de l'itinéraire EUROVELO 5. Ces derniers seraient accessibles par la nouvelle passerelle.

Par délibération n° 2024/CC006 du 20 février 2024, le Conseil communautaire a validé le projet de création d'une passerelle et le principe d'une maîtrise d'ouvrage portée par la Communauté de communes Flandre Lys, avec une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 500 000 € HT et un reste à charge à 222 000 €, soit 111 000 € pour chacun des EPCI (la CC Flandre Lys ayant obtenu 278 000 € de subventions).

Considérant que, en cours de projet, Voies Navigables de France a demandé des investigations et a exigé des investissements supplémentaires (essais géotechniques complémentaires, ajout de portail et de garde-corps, allongement de la passerelle) qui ont contribué à augmenter le montant total de l'opération de 40 733,85 € HT, portant cette dernière à 540 733,85 € HT au lieu de 500 000 € HT prévu initialement et ont entrainé un retard dans le démarrage des travaux.

La Communauté de communes Flandre Lys sollicite donc une participation de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à hauteur de 131 366,85 € et une prolongation de la durée de la convention.

Afin de mener à terme le projet, il est nécessaire de valider l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation et l'entretien d'une passerelle cyclable permettant le franchissement cyclable de l'écluse n°3 sur la Lys entre Saint-Venant et Haverskerque, présenté en annexe

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention pour la réalisation et l'entretien d'une passerelle cyclable permettant le franchissement cyclable de l'écluse n°3 sur la Lys entre Saint-Venant et Haverskerque afin de préciser la participation financière de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à hauteur de 131 366,85 € maximum et de prolonger la durée de cette convention, d'un an, telle que ci-annexée. »

David THELLIER

Merci Président. Il s'agit cette fois de la réalisation et l'entretien d'une passerelle cyclable permettant le franchissement cyclable de l'écluse n° 3 sur la Lys entre Saint-Venant et Haverskerque et aujourd'hui nous sommes amenés à adopter un avenant, l'avenant n° 1 à cette convention qui mettait en participation à 50/50 la CABBALR et la CCFL, donc le projet en cours a fait l'objet d'investigations et nécessite des investissements supplémentaires exigés par VNF. Les essais géotechniques complémentaires, l'ajout d'un portail et de garde-corps et un allongement de ladite passerelle. D'où une augmentation du montant total de l'opération de 40 733,85 € portant l'ensemble à 540 733,85 € HT au lieu des 500 000 initialement prévus, donc la participation de l'agglomération serait de 131 366,85 € au lieu de 111 000 €. Il nous est donc demandé d'adopter cet avenant n° 1 à la convention.

Olivier GACQUERRE

Merci, c'est l'aboutissement du projet et effectivement les derniers écarts de tarifs. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci, c'est donc voté.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : THELLIER David

12) PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - CONVENTION-CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE BETHUNE-BRUAY-LA-BUISSIERE VALANT ORT POUR LES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN D'AUCHEL, CALONNE-RICOUART ET LILLERS - SIGNATURE D'UN AVENANT N°4

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Par délibération n° 2021/CC095 du 29 juin 2021, le Conseil communautaire s'est engagé dans le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) des communes d'Auchel, de Calonne-Ricouart et de Lillers et à signer la convention-cadre qui s'y rapportait. Cette convention, signée le 30 juin 2021, fixe les modalités de mise en œuvre du programme pour une durée de 5 ans.

Par délibération 2023/CC022 du 07 mars 2023, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant n°2 à la convention de déploiement « Action Cœur de Ville » valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) afin d'y intégrer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » pour les communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers.

Par délibération 2023/CC0203 du 12 décembre 2023, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant n°3 portant modification du périmètre ORT pour la commune d'Auchel.

Afin d'assurer la continuité de ce programme et la poursuite des objectifs fixés, il convient de proroger la convention-cadre de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée, d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°4 à la convention-cadre Action Cœur de Ville de Béthune-Bruay valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) portant sur les communes « Petites Villes de Demain » d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers prorogeant la durée de ladite convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2026. »

David THELLIER

Dans le cadre du programme « petites villes de demain », c'est la signature de l'avenant n° 4 à la convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire pour les communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers. La Communauté d'agglomération est bénéficiaire du dispositif PVD pour les communes d'Auchel, Lillers et Calonne-Ricouart depuis le début de la phase d'initialisation c'est-à-dire en juin 2021 et ce pour cinq ans, et donc ce soir afin d'assurer la continuité de ce programme et la poursuite des objectifs fixés, il nous est demandé d'adopter un avenant n° 4 à la convention-cadre PVD valant ORT en prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 soit six mois.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non plus, c'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté

COMMERCES ET ARTISANAT

Rapporteur(s) : MARIINI Laetitia

13) LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ARTISANS UNIONS COMMERCIALES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Assurer un maillage de commerces et de services de proximité.

Il est proposé le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales et associations de commerçants-artisans en vue de la redynamisation des centres-villes, centres-bourgs et quartiers du territoire.

Les projets devront s'inscrire dans une démarche innovante sur un des sujets suivants :

- attractivité commerciale : Organiser des événements ou animations originales (théâtre de rue, spectacles, ateliers interactifs, jeux de piste thématiques...) pour inciter la population à fréquenter le centre-ville ou les quartiers concernés.
- communication digitale : Créer des campagnes numériques ou des outils innovants (application mobile, vitrines connectées, parcours interactifs) pour promouvoir l'image des commerçants et artisans locaux.
- expérience client améliorée : Mettre en place des dispositifs pour faciliter l'accès aux commerces et/ou améliorer l'expérience d'achat.
- circuits courts & production locale : Valoriser et organiser des marchés, rencontres, ou animations autour des producteurs locaux et des artisans, en promouvant le développement durable et l'économie circulaire.
- des solutions mutualisées pour la logistique (livraison groupée, stock partagé, plateforme commune de vente en ligne).

Pour pouvoir être retenu, le dossier de candidature devra décrire en détail l'action projetée et les résultats attendus, et devra notamment démontrer :

- le caractère innovant de l'action (nouveau projet ne se répétant pas chaque année et ayant un caractère innovant, original)
- l'adaptabilité de cette action aux divers commerces de proximité et son inscription dans un projet global de développement du commerce de proximité
- le caractère reproductible et/ou mutualisable de cette action
- le calendrier de réalisation et les principales étapes de cette action ainsi que son plan de financement.
- la nature et l'organisation du/des éventuel(s) partenariat(s) envisagés.
- les résultats obtenus ou attendus, les indicateurs de performance, l'évaluation de l'impact sur le commerce de centre-ville, centre-bourg, ou quartier

Les projets retenus par un comité de sélection idoine bénéficieront d'une subvention et d'une mise en lumière sur les supports de communication de la Communauté d'Agglomération.

Les actions sélectionnées seront subventionnées à hauteur de 80 % des dépenses réalisées, la subvention étant plafonnée à hauteur de 5 000 € par action retenue, et par association ou unions commerciales

Le jury pourra décider unanimement de l'attribution d'une prime « coup de cœur du jury » de 2 000 € maximum, plafonnée au coût de l'action.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée, de valider le principe du lancement de l'appel à projets dédié aux associations de commerçants artisans et unions commerciales et d'approuver le règlement de l'appel à projet tel qu'annexé à la délibération. »

Laëtitia MARIINI

Bonsoir à toutes et à tous. Très brièvement, il s'agit d'un appel à projets qui s'inscrit dans notre projet de territoire pour soutenir le commerce et l'artisanat, ce sera la septième édition en 2026, c'est un appel à projets à destination des unions commerciales et des associations de commerçants et d'artisans. Il s'agit de subventionner un certain nombre de leurs projets à hauteur de 80 % du montant de l'opération plafonnée à 5 000 € par association. Si vous le permettez, j'insisterais juste sur un point, sur le caractère innovant

des actions proposées. Il est important qu'on ait de nouveaux projets, que ce ne soit pas forcément des projets qui se répètent d'année en année, que ce soit des projets présentant effectivement un caractère innovant, des originalités, en tout cas c'est ce qu'on souhaite. L'appel à projets sera lancé une fois la délibération rendue exécutoire pour un retour des candidatures fin juin. Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission « Développement Economique et Transition Ecologique » en date du 26 janvier.

Olivier GACQUERRE

Merci Laetitia. On la passe tout de suite pour ne pas perdre de temps, donc on renouvelle effectivement l'opération. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. C'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

14) CONVENTION RELATIVE A LA THEMATIQUE DE JUSTICE SOCIALE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - CONTRACTUALISATION AVEC NOEUX ENVIRONNEMENT

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Garantir un accès aux soins et aux droits pour tous.

Le 25 octobre 2024, la candidature de la Communauté d'Agglomération a été retenue auprès du Comité Local de l'Alimentation Territorial pour la mise à niveau de son Projet Alimentaire Territorial.

Le PAT est désormais structuré autour de six thématiques :

- Economie alimentaire
- Justice sociale
- Nutrition et santé
- Education alimentaire
- Restauration collective
- Environnement

La DREETS a financé pour un montant total de 86 752 € sur 2 ans, le projet de justice sociale « Dynamisation des îlots nourriciers » porté par le Club des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire, consortium d'acteurs locaux avec en chef de file l'Association Noeux Environnement.

Cette subvention a été versée à la Communauté d'Agglomération qui est tenue de la reverser au porteur de projet.

Par délibération n°2025/CC011 du 4 mars 2025, le conseil communautaire a approuvé le versement de la subvention à hauteur de 46 752 € à l'Association Noeux Environnement et la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2025.

Il convient donc de verser le solde de la subvention de la DREETS d'un montant de 40 000 € au titre de l'année 2026 à l'Association Noeux Environnement en tant que chef de file.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée de valider la signature d'une convention d'objectifs avec l'Association Noeux Environnement qui permettra la rétrocession de la contribution financière de 40 000 € octroyée par la DREETS. Elle stipulera les objectifs et les justificatifs attendus, les critères de suivi, ainsi que les modalités de versement. »

Maurice LECONTE

Il s'agit de délibérer sur le renouvellement de la convention avec Noeux Environnement dans le cadre du déploiement des îlots nourriciers. Lors de la mise à niveau du PAT en octobre 2024, 86 752 € sur deux ans ont été octroyés par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, vous remarquerez qu'au titre du PAT, pour faire nos actions et pour mettre en œuvre notre politique, on va très souvent chercher de l'argent ailleurs qu'à l'agglomération. Il s'agit donc d'octroyer au chef de file des îlots nourriciers Noeux environnement, un premier versement a été effectué en 2025 à hauteur de 46 752 € il s'agit aujourd'hui de compléter le versement à hauteur de 40 000 € afin de poursuivre le déploiement des îlots nourriciers sur la CABBALR.

Olivier GACQUERRE

Je précise que Jacques Switalski ne participera pas au vote puisqu'il est bien sûr président de la structure. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? C'est donc voté, merci.

Décision du Conseil : adopté - Les élus présents d'une association ne prennent pas part au vote.

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

15) POLITIQUE DE LA VILLE - FONDS DE COHESION SOCIALE - VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.
Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Par délibération n° 2024/CC081 du 25 juin 2024, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a adopté le règlement du Fonds de Cohésion Sociale, dispositif financier intercommunal permettant de renforcer les moyens d'intervention dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers dits d'intérêt communautaire.

Par délibération n°2025/CC113 du 30 septembre 2025, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a révisé le règlement de ce dispositif qui permet désormais l'accompagnement financier des projets portés par les associations en géographie politique de la ville visant à

- soutenir les projets des associations de proximité ou de quartier au bénéfice des habitants
- aider au déploiement d'une action en faveur de l'enfance/jeunesse à une échelle intercommunale
- soutenir les formations-actions visant à qualifier les acteurs des quartiers
- soutenir les actions intercommunales concourant à l'inclusion des habitants des quartiers
- soutenir les actions intercommunales visant à renforcer la présence de proximité dans les quartiers
- soutenir les actions en faveur de la réussite éducative dans les quartiers

Le 15 janvier 2026, la commission adhoc constituée pour l'instruction des demandes de subvention déposées au titre du Fonds de Cohésion Sociale s'est réunie et a statué sur les dossiers éligibles à ce dispositif dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 28 janvier 2026, il est proposé à l'assemblée :

- de valider les attributions de subvention aux associations dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale au titre de l'année 2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération, soit un montant total de 216 870 € pour soutenir 43 projets portés par 43 associations différentes.

- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les conventions d'objectifs correspondantes, précisant les modalités de versement de ces subventions et les engagements réciproques des parties. »

Jacky LEMOINE

La délibération qui vous est présentée vise à valider l'attribution des subventions aux associations œuvrant au plus près des habitants dans les quartiers politique de la ville et dans les quartiers d'intérêt communautaire dans le cadre du dispositif Fonds de cohésion sociale. La commission s'est réunie le 15 janvier 2026 pour étudier les dossiers éligibles à ce fonds de cohésion sociale. À l'issue de cette commission, il est proposé d'accompagner financièrement 42 projets associatifs répartis comme indiqué sur la diapositive pour un montant de 214 870 €. Dans la délibération qui est jointe au dossier, il est indiqué 43 dossiers pour un montant de 216 870 €, mais suite aux arbitrages du comité des financeurs de la politique de la ville, qui s'est tenue vendredi 6 février, le dossier de l'association Chemins Croisés n'est plus éligible au fonds de cohésion sociale, il est donc retiré de la programmation. Ces subventions viendront en complément des financements alloués par l'État et les autres partenaires institutionnels dans le cadre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville. Chaque subvention fera l'objet d'une convention de financement signée avec la CABBALR, cette délibération a reçu un avis favorable de la commission cohésion sociale du 28 janvier.

Olivier GACQUERRE

En lien avec l'État pour le choix. C'est la politique de la ville, plus précisément. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas donc je vous remercie, c'est adopté.

Décision du Conseil : adopté – Les élus membres d'une association ne prennent pas part au vote.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

16) GESTION ET ANIMATION DE LA STATION FLUVIALE DE BETHUNE-ANNEZIN - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.
Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence obligatoire en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Dans ce cadre, elle a adopté en 2023 un schéma directeur des voies d'eau identifiant comme priorité le renforcement des capacités d'accueil fluvial pour répondre à un déficit d'offre en stationnement de plaisance sur le territoire.

Par délibération n° 2024/CC118, le Conseil communautaire a approuvé le programme d'aménagement d'un équipement fluvial sur le site de la presqu'île de Béthune-Annezin, sur le bras mort du Canal d'Aire. Il s'agit d'une station fluviale de 22 anneaux pour des bateaux de 10 à 12 m, depuis le centre de la rive jusqu'à la pointe de la presqu'île, selon la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024.

En écho aux différentes démarches engagées sur le territoire en matière d'animation touristique, il apparaît opportun de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation de cette station fluviale.

L'appel à manifestation d'intérêt a ainsi pour vocation à identifier un opérateur économique susceptible de gérer l'équipement, de faire vivre et d'animer le site. Il s'agira notamment d'accueillir et placer les bateaux sur le site, d'établir les contrats de location avec les plaisanciers, facturer et percevoir les recettes de location des emplacements, d'assurer la gestion du service des fluides (électricité et eau) et d'assurer une présence sur le site et transmettre les anomalies ou les demandes d'entretien ou d'équipement complémentaire nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité du site. Le porteur de projet pourra proposer d'autres services marchands à destination des plaisanciers sur le site mis à disposition.

L'opérateur sera retenu pour une gestion d'un an avec une reconduction possible trois fois un an,

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Énergétique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objet la gestion et l'animation de la situation fluviale de Béthune-Annezin selon le cahier des charges ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Steve BOSSART

Monsieur le Président, chers collègues, cela concerne le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt notamment vous le savez, nous avions délibéré en faveur du projet de halte fluviale et d'animation sur le site de la presqu'île de Béthune-Annezin puisque nous souffrons, et vous le savez, notamment de développement sur nos voies d'eau de halte fluviale pour accueillir des bateaux de plaisance. Cela vient donc en cohérence directe avec le schéma directeur communautaire des voies d'eau que nous avions adopté ensemble. Cet AMI vise à identifier un ou plusieurs opérateurs économiques chargés de gérer cette halte fluviale et pour rappel, elle comportera 19 anneaux capables d'accueillir des bateaux de 10 à 12 m avec la possibilité aussi d'avoir des bateaux de plus de 14 m. Donc un équipement de service prévu, la mission attendue devra accueillir et placer les bateaux sur le site, gérer les contrats de location des emplacements, assurer la facturation et la perception des recettes et participer à l'élaboration du règlement intérieur de la grille tarifaire, donc cet AMI est disponible jusqu'au mois de juin 2026 pour pouvoir identifier cet opérateur qui sera chargé de l'animation économique notamment de cette halte fluviale. Avec un mot pour l'attractivité, Monsieur le Président, si vous le permettez, notamment sur le château d'Olhain qui a fermé ses portes tout récemment, vous l'avez vu dans la presse. On est tout à fait solidaire bien évidemment des propriétaires, c'est une pépite du territoire, mais aussi de la commune de Fresnicourt, on en parlait il y a quelques instants, cher Dany, qui souffre d'un défaut d'assurance parce que bien sûr l'assureur historique de ce château ne souhaite plus l'assurer, donc il a dû fermer ses portes tout à fait récemment. On est tout à

fait solidaires de ce site qui connaît une fréquentation record à la fois des riverains, mais aussi de nos populations bien au-delà de notre territoire.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : BOSSART Steve

17) TERRITOIRE D'INDUSTRIE - ETUDE STRATEGIQUE ET SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.
Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Considérant que par courrier du 13 septembre 2023, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, en partenariat avec la Communauté de communes Flandre-Lys, a candidaté avec succès à la deuxième phase du programme Territoire d'Industrie. Ces deux collectivités constituent désormais le Territoire d'Industrie Béthune-Bruay et Flandre-Lys, lequel a élaboré un plan d'actions composé de onze mesures destinées à faire de ce territoire un démonstrateur des principes de l'écologie industrielle territoriale.

Dans ce contexte, l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) se voit offrir l'opportunité de bénéficier d'un cofinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation d'une étude stratégique portant sur la construction de toiles économiques, de l'énergie et de l'eau sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane fait partie du programme Territoire d'Industrie, il est possible par la mise en place de conventions de faire bénéficier à l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) d'un co-financement de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de cette étude stratégique à hauteur de 25 000 €.

La Communauté d'Agglomération va donc conventionner avec la Banque des Territoires sur ce projet et obtenir le versement d'une subvention de 25 000 € qui sera reversée à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), acteur de la mise en œuvre de ce projet, objet d'une convention entre l'AULA et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé d'autoriser le Président, le Vice-président délégué et le Conseiller délégué à signer :

- une convention entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'attribution d'une subvention pour le co-financement d'une étude stratégique sur la construction de toiles économiques, de l'énergie et de l'eau sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay.

- une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay et l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) pour le reversement de la subvention perçue de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 25 000 € dans le cadre de la réalisation de cette étude stratégique par l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA). »

Steve BOSSART

Cela concerne l'étude stratégique et la signature d'une convention de financement. La communauté d'agglomération fait partie vous le savez du programme Territoire d'industrie avec nos amis de la CCFL et il est possible par la mise en œuvre d'une convention de faire bénéficier l'AULA, donc je remercie la présidente qui s'engage vraiment dans ces études, ce qu'on appelle la carte d'énergie, une toile de l'énergie qui permettra d'identifier, on l'a dit, sur nos sites industriels où sont recensées les consommations d'eau, d'énergie, est-ce qu'on va puiser dans la nappe, dans le canal, est-ce qu'on a des besoins particuliers, pour effectivement avoir une synergie de ce qui se fait et de pouvoir identifier des synergies entre les différents acteurs. Pour cela, nous pouvons donc bénéficier d'un cofinancement de la Caisse des dépôts et consignations pour réaliser cette étude stratégique à hauteur de 25 000 €. Ensuite, pour obtenir ce versement, c'est ce qu'on va délibérer ensemble à l'instant, il sera reversé à l'AULA pour effectivement pouvoir créer cette toile de l'énergie qui sera sans doute un levier très important dans le déploiement de notre projet de territoire sur l'écologie industrielle, on est déjà dans le REUT, vous savez sur les eaux usées dans le cadre de l'industrie, donc cela nous permettra d'accentuer ce levier aux côtés de l'AULA.

Olivier GACQUERRE

Merci Steve. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Pas de participations de Jean-Pierre Sansen et de la présidente de l'AULA, Corinne, mais de toute façon on avait déjà la liste. On le reprécise si vous le souhaitez, mais c'est de fait, vous êtes déportés de fait puisqu'on a vos listes, vos engagements à l'extérieur de notre structure, donc de fait, vous êtes exclus du vote, vous n'êtes pas comptabilisés. Mais on peut le redire effectivement à l'oral. Il y a moi aussi d'ailleurs. Y a-t-il des avis contraires sur ce projet ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie, c'est donc adopté. Merci Steve.

Décision du Conseil : adopté

TRANSITION NUMERIQUE, INNOVATION ET EMPLOI

Rapporteur(s) : DUBY Sophie

18) DISPOSITIF PROCH'EMPLOI - PORTAGE DE LA PLATEFORME TERRITORIALE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE POUR LA PÉRIODE 2026-2028 ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.
Enjeu : Fédérer les outils et les acteurs de l'emploi et de la formation.

Lors de la séance plénière du 27 novembre 2025, les Elus de la Région ont reconduit pour la période 2026-2028 le cadre d'intervention et la convention pluriannuelle d'objectifs du dispositif Plateformes Territoriales Proch'emploi Entreprises

Depuis 2014, une plateforme territoriale Proch'emploi est active sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Le cadre d'intervention voté par la Région Hauts-de-France prévoit une déclinaison de l'action des plateformes Proch'emploi autour de 4 axes stratégiques :

- relation directe avec les entreprises : accompagnement personnalisé des TPE/PME pour identifier et anticiper leurs besoins RH, renforcer leur attractivité et sécuriser leurs recrutements.
- collecte et valorisation des offres « cachées » : recensement et diffusion des opportunités non visibles par les canaux classiques, en complémentarité avec France Travail et les partenaires.
- accompagnement sur mesure des recrutements : mobilisation de solutions adaptées (formations, sourcing, présélections, expérimentations de nouvelles pratiques) en ciblant en priorité les publics fragilisés.
- animation et valorisation du tissu économique : mise en réseau des entreprises, promotion des dispositifs régionaux et appui aux filières stratégiques du territoire.

Cette plateforme est subventionnée à hauteur de 80 % des dépenses de fonctionnement par la Région Hauts-de-France (136 000 euros maximum par plateforme et par an pour 3 ETP).

Afin de poursuivre les actions engagées depuis de nombreuses années et suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à poursuivre le portage de la plateforme territoriale Proch'emploi pour la période 2026 – 2028,
- d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou la Conseillère déléguée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs,
- d'autoriser le dépôt annuel de demande de financement auprès de la Région Hauts-de-France. »

Sophie DUBY

Bonsoir à toutes et à tous, il s'agit de la signature de la convention entre la Région et la plateforme Proch'emploi pour la période 2026 à 2028 à hauteur de 80 % des dépenses de fonctionnement pour la subvention. La plateforme Proch'emploi est connue de tous, elle permet d'accompagner sur mesure le recrutement des équipes et il faut surtout souligner le dynamisme de l'équipe et la valorisation du tissu économique de la plateforme sur le territoire.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Décision du Conseil : adopté

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur(s) : MEYFROIDT Sylvie

19) LANCEMENT DU 6EME APPEL A PROJETS DEDIE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.
Enjeu : Stimuler l'entreprenariat et développer l'économie de proximité.

Afin de renforcer le soutien aux projets d'économie sociale et solidaire et d'accompagner l'économie de proximité et les initiatives de porteurs de projets, le Conseil communautaire a décidé par

délibération n° 2020/CC169 du 08 décembre 2020 d'approuver la mise en place d'un appel à projets spécifique à l'Economie Sociale et Solidaire.

Le terme d'économie sociale et solidaire regroupe un ensemble de structures (associations, coopératives, sociétés commerciales ESUS, fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants. Leurs activités ne visent pas l'enrichissement personnel, mais le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Dans le but de poursuivre cette dynamique qui a permis de soutenir techniquement et financièrement 6 lauréats en 2021, 5 en 2022, 6 en 2023, 6 en 2024 et 6 en 2025, il est proposé le lancement de la 6e édition. Cet appel à projets sera ouvert :

- aux porteurs de projets souhaitant créer sous statuts ESS,
- aux entreprises ESS en stade de création : associations, coopératives, entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale créées depuis moins d'un an,
- aux entreprises de l'ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle.

Les projets devront s'inscrire dans l'axe du projet de territoire « Accélérer les dynamiques de transitions économiques », en répondant à un de ces enjeux :

- l'ESS comme levier d'expérimentation du territoire

Il est attendu des projets qui agissent en tant que moteur d'innovation territoriale en proposant des solutions nouvelles aux besoins locaux. Peuvent être concernés des projets de circuit court alimentaire, des projets mobilité solidaire, des projets d'habitat participatif, etc.

- l'ESS un outil d'attractivité du territoire

Il est attendu des projets qui développent des services de proximité, valorisent les ressources locales et attirent de nouvelles formes de coopération/mutualisation. Peuvent être concernés des projets de tourisme, de dynamisation des biens et services locaux (marchés, commerces), de culture, de santé, etc.

- L'ESS comme pilier d'un territoire résilient

Il est attendu des projets qui renforcent la capacité d'adaptation face aux crises sociales, économiques et environnementales. Peuvent être concernés des projets de ressourcerie/recyclerie, des projets d'insertion professionnelle, des projets d'énergie citoyenne, etc.

Un regard particulier sera apporté aux projets innovants et aux projets dont la réponse au présent appel est portée par un collectif.

Comme pour les cinq autres éditions, les lauréats bénéficieront :

- d'une bourse de 5 000 ou de 10 000 euros
- d'un accompagnement individuel de 6 mois minimum sur une fréquence régulière (rendez-vous personnalisé avec le lauréat au moins 1 fois par mois) et adapté aux besoins du lauréat (la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre de Starter ESS : structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- de l'accès aux formations ante ou post création (marketing, financements, communication, fiscalité, RH…)
- de l'adhésion gratuite pour une première année au club des entrepreneurs de l'ESS,
- de la mobilisation d'une équipe ressource autour du projet (partenaires financiers, experts en lien avec la thématique du projet, partenaires publics ou privés,…) composée de 4 membres minimum présents sur toute la durée de l'accompagnement
- d'un accompagnement à la communication avec la réalisation d'une vidéo de communication du projet
- d'un événement dédié à l'appel à projets et permettant la valorisation des lauréats.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 26 janvier 2026, il est proposé à l'Assemblée de valider le principe du lancement du 6e appel à projets dédié à l'Économie Sociale et Solidaire. »

Sylvie MEYFROIDT

Mes chers collègues, je vais vous parler ce soir du lancement du sixième appel à projets dédié à l'économie sociale et solidaire. L'ESS comme le vivier d'expérimentation du territoire. Il est attendu des projets qui agissent en tant que moteurs d'innovation territoriale en proposant des solutions nouvelles aux besoins locaux. Peuvent être concerné des projets de circuits courts alimentaires, des projets mobilité solidaires, des projets d'habitat participatif. L'ESS, un outil d'attractivité du territoire, il est attendu une forme de coopération mutualisation, peuvent être concerné des projets de tourisme, de dynamisation des biens et des services locaux. Les marchés, les commerces, de la culture, de la santé. L'ESS comme pilier d'un territoire résiliant, il est attendu des projets qui renforcent la capacité d'adaptation face aux crises sociales, économiques et environnementales. Peuvent être concernés des projets de ressourcerie, de recyclerie, des projets d'insertion professionnelle, des projets d'énergie citoyenne. Le lancement de ce projet sera fait le 2 mars 2026 avec dépôt de candidature jusque fin juin. J'en profite d'avoir la parole Monsieur le Président, pour faire un petit bilan des cinq années de l'appel à projets ESS. Au total, 80 dossiers ont été reçus, 13 commissions avec les membres du jury, 28 lauréats nommés, 145 000 € versés qui ont permis la réalisation et le développement de projets vitrines sur le territoire et faciliter ainsi la création de près de 30 emplois. 100 % des lauréats estiment que leur projet aurait été difficile si toutefois ils n'avaient pas eu l'appui de l'agglomération pour leur appel à projets. J'en profite, Monsieur le Président, aussi pour remercier les services, les services du développement économique avec qui j'ai eu un grand plaisir à travailler. Je vous remercie.

Olivier GACQUERRE

Merci pour eux, merci Sylvie. Y a-t-il des avis contraires ? Monsieur Gluszak, vous avez un projet ?

Franck GLUSZAK

Le règlement de l'appel à projets m'exclut, apparemment ne peuvent pas concourir les personnes en fonction, les élus de la Région Hauts de France et de la Communauté d'agglomération, ni les membres de leur famille. C'est précisé dans le règlement. Ce n'était pas l'objet de ma question, donc en fin de compte, la page 6 du règlement de cet appel à projets précise justement que peuvent participer à l'appel à projets des porteurs de projets en création ESS et des structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'actions nouvelles. Je suis donc satisfait que le règlement puisse lever tout doute sur les structures et d'autres demandes particulières. Je pense notamment à « Grand-place aux Petits » qui lors de la dernière séance en 2025 avait permis à une école privée hors contrat de bénéficier de 15 000 €, donc le règlement est très bien rédigé, je tenais à vous exprimer ma satisfaction totale.

Sylvie MEYFROIDT

Je tiens à préciser que nous avons fait un retour sur les questions qui avaient été posées à Monsieur Saint-André, à Monsieur le maire de Ruitz ainsi qu'à vous, monsieur Gluszak.

Stéphane SAINT-ANDRÉ

J'ai effectivement bien reçu la réponse aujourd'hui et je t'en remercie, donc la réponse concernait pourquoi l'ESS a subventionné une école. Sur le fait qu'on ne puisse pas subventionner une école hors contrat, c'est un autre sujet que j'ai envoyé à Monsieur le sous-préfet.

Olivier GACQUERRE

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Sur cette délibération, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non plus, c'est donc voté, merci Sylvie.

Décision du Conseil : adopté

FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur(s) : DEROUBAIX Hervé

20) BUDGET PRIMITIF 2026 - PRECISIONS TECHNIQUES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération n° 2025/CC138 du 16 décembre 2025, le Conseil communautaire a voté son budget primitif 2026.

À ce jour, il apparaît une erreur technique d'équilibre des opérations d'ordre au budget principal d'une part et une modification de l'instruction M4 au 1er janvier 2026 remettant en cause l'existence de certains comptes, d'autre part. Aussi, sans remettre en cause l'équilibre initial et le vote du budget primitif, les précisions suivantes sont apportées :

- s'agissant des opérations d'ordre du budget principal, le chapitre d'ordre budgétaire 021 est correctement rétabli dans la maquette ci-jointe ne remettant pas en cause l'équilibre global du budget primitif :

Chapitre R021- Virement de la section de fonctionnement = - 11 000 €
Chapitre R16 - Emprunts et dettes assimilées = + 11 000 €

- s'agissant des budgets annexes M49 Assainissement et Eau potable, l'instruction budgétaire a été modifiée au 1er janvier 2026 entraînant la suppression et la création de comptes notamment :

Compte D6711 remplacé par le compte D6581
Compte D6712 remplacé par le compte D6582
Compte D6718 remplacé par le compte D6588
Compte D6742 remplacé par le compte D6552
Compte D6743 remplacé par le compte D6553
Compte R747 remplacé par le compte R748
Compte R777 remplacé par le compte R747

Ces modifications réglementaires ne remettent pas en cause les équilibres des budgets annexes.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est proposé à l'Assemblée de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre du budget principal et de modifier les comptes des budgets annexes M49 conformément à l'instruction budgétaire mise à jour au 1er janvier 2026. »

Hervé DEROUBAIX

Il s'agit juste de corriger les écritures comptables, donc des corrections effectuées pour le budget principal : une correction technique de -11 000 € du chapitre 21 avec un équilibre d'emprunt de +11 000 €. Concernant le budget d'assainissement qui n'était pas dans la délibération parce que c'est la sous-préfecture qui nous a alertés jeudi, toujours dans le chapitre 21, mais dans l'ordre inverse, avec en face la minoration d'un emprunt et également une mise à jour des budgets M49 puisqu'ils ont été modifiés dans certaines écritures, et comme nous avions adopté le budget avant le 1er janvier 2026, il convient de modifier

ces nouveaux comptes. Il n'y a aucune modification de l'équilibre budgétaire pour autant, donc le BP n'est pas du tout déséquilibré. C'est juste des changements inter-budgétaires.

Olivier GACQUERRE

Merci Hervé, donc éléments techniques. Juste vous donner quelques précisions également : tout cela fera l'objet bien sûr de discussions plus tard à l'occasion du budget supplémentaire, mais on a voté un budget primitif en fin d'année, nous n'avions pas de loi de finances à ce moment-là, donc nous avions pris des hypothèses qui nous avaient été données. Suite aux différents 49/3, on a donc eu aujourd'hui confirmation du projet de loi de finances pour 2026, et surtout des impacts pour nous. On avait estimé notamment près de 8 millions d'euros. Je ne parle pas de l'impact de la gratuité des transports qui a été évoquée tout à l'heure, c'est 4,1 millions et quelques de charges supplémentaires. Hors cela, on était à peu près à 8 millions d'euros de recettes en moins, et donc de budget en moins. Après vote du PLF 2026, on arriverait à 4,7 millions, c'est-à-dire qu'il y a à peu près 3 millions d'euros d'écart en moins. Cela va donc dans le bon sens pour nous, en tout cas sur les décisions qui ont été prises. Je voulais vous le communiquer, ce qui veut donc dire que si on reprend le BP tel qu'il a été voté en fin d'année dernière, la prévision d'épargne telle que nous l'avions ciblée ne sera pas à + 10 millions, mais +13 millions, puisqu'il y a 3 millions d'écart. Je voulais donc vous le dire. Tout cela sera à discuter au moment du BS, on aura aussi à reprendre vraisemblablement la provision pour risques liée au contentieux avec Bridgestone, puisqu'ils n'ont pas fait appel, la décision devient donc définitive, ils vont devoir nous verser. Je tiens également à vous communiquer une date qui m'a été transmise, celle du 10 mars puisqu'on aura les conclusions du ministère public dans le cadre des recours qui ont été formulés par la CALL dans le cadre du contentieux fiscal. On n'aura pas le jugement, mais on aura l'avis du rapporteur public. Y a-t-il sur cette délibération n° 20 des oppositions, ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Une question.

Franck GLUSZAK

Simplement, effectivement le fait que l'évolution des budgets, les données techniques ne me posent pas de problème, par contre ce qui me pose question, c'est que dans le BP, je suis allé voir suite à cette question à l'ordre du jour, dans le BP 2026 qu'on a voté, il y avait effectivement 11 000 d'écart entre le 021 et le 023. Les données de base, c'est que même dans les petites communes, entre le 021 et le 023, c'est toujours le même montant, les virements entre sections. Je me demande donc comment cette petite boulette a été possible. Même si ce n'est pas grand-chose. Pourquoi cela ne se voit-il pas dans le logiciel ? Vous voyez ma question ?

Hervé DEROUBAIX

Si cela avait été égal, je pense qu'il n'y aurait pas la délibération.

Olivier GACQUERRE

On s'en est rendu compte. Sur 300 millions d'euros, effectivement ce n'est pas normal, mais il peut y avoir quelques erreurs. On l'a vue, justement. Il faut changer la marque du logiciel.

Hervé DEROUBAIX

Et on peut féliciter le contrôle de légalité qui justement fait preuve d'une grande vigilance. Par contre, à double détente, parce que comme je le disais, ils ont retrouvé dans le budget d'assainissement une coquille un peu similaire, mais de 2 000 € d'écart.

Olivier GACQUERRE

Effectivement, je ne saisis pas dans le logiciel, donc je ne sais pas l'expliquer honnêtement. Ce qui est important, c'est surtout que ce soit bien repéré et corrigé. Sur cette délibération, y a-t-il donc des oppositions ? Des abstentions ? Non plus, elle est donc adoptée, merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LECONTE Maurice

21) COMITE DE SUIVI ET DE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPEENS 2021-2027 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Dans le cadre d'un partenariat actif, le Conseil Régional veille, en sa qualité d'autorité de gestion, à associer les acteurs clés au suivi des programmes européens, en désignant un représentant pour participer aux réunions de comité de suivi et de programmation des fonds européens 2021-2027.

Pour participer à ces travaux, il convient de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Ce délégué est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que cette désignation peut porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour cette désignation.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est proposé à l'Assemblée de procéder à cette désignation. »

Maurice LECONTE

Il s'agit du comité de suivi et de programmation des fonds européens de la part de la région. Dans le cadre d'un partenariat actif, le Conseil Régional veille, en sa qualité d'autorité de gestion, à associer les acteurs clés au suivi des programmes européens, en désignant un représentant pour participer aux réunions du comité de suivi et de programmation des fonds européens 2021-2027. Il s'agit pour nous de désigner un représentant. En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, nous pouvons procéder à bulletin secret. Si vous ne souhaitez pas user de la formule, je vous propose la candidature d'Hervé Deroubaix.

Olivier GACQUERRE

Parfois, on voit le gendarme en lui. Si vous êtes d'accord, je vous propose qu'il n'y ait pas de vote à bulletin secret, sauf s'il y a une opposition. Il n'y a pas d'opposition, est-ce qu'il y a d'autres candidats qu'Hervé Deroubaix ? S'il n'y en a pas, je vous propose la candidature d'Hervé Deroubaix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Non plus, merci, bravo à Hervé.

Décision du Conseil : adopté

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

22) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour mettre en œuvre le Projet de Territoire et l'ensemble des actions qu'il prévoit, il a été demandé que les organisations soient adaptées. C'est ainsi que par délibération n° 2023/CC125 du 27 juin 2023, le Conseil communautaire a validé une organisation centrée autour de 4 directions générales adjointes et 22 directions porteuses des priorités du projet.

Au terme de cette étape, il a été demandé à chaque direction de repenser son organisation pour l'adapter aux exigences du projet. Chaque direction a élaboré son projet de direction. Ces derniers prévoient des créations, des suppressions ou des transformations de postes.

Considérant que la mise en œuvre des projets de direction se déclinera de manière pluriannuelle sur la période 2024-2030. Elle est équilibrée budgétairement par 3 leviers :
- une réduction des charges de gestion,
- le financement de postes
- la suppression de postes.

Dans la continuité de cette stratégie, la collectivité a, en concertation avec les représentants du personnel et de l'encadrement, souhaité réviser son tableau des emplois pour se doter d'un nouvel outil, agile, flexible et qui s'adapte facilement au besoin de l'organisation.

A ce titre, l'évolution coordonnée de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC), des parcours de carrières et du régime indemnitaire devient un levier stratégique et RH qui permettra :
- d'anticiper les transformations des métiers et compétences,
- d'accompagner le développement professionnel et de garantir des évolutions,
- de piloter les mobilités internes,
- de favoriser une gestion équitable des carrières
- de récompenser, fidéliser, reconnaître la qualité du travail de ses agents et leurs efforts particuliers d'adaptation à l'évolution du paysage professionnel

C'est dans cet esprit que le référentiel métier de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ci-annexé, constitue l'élément essentiel de détermination des parcours de carrière et indemnitaire possibles dans la collectivité. Il a été construit en tenant compte des fonctions occupées et des responsabilités inhérentes aux métiers. L'établissement de ce référentiel métier a été réalisé sur la base des fiches de poste.

Le référentiel métier a pour vocation de définir les effectifs cibles de la collectivité reflétant les besoins opérationnels des services et les évolutions stratégiques de la collectivité.

Le CST a émis un avis favorable le 18 décembre 2025.

Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'article L. 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), le recrutement d'agents contractuels pourra être autorisé dès lors que la recherche de fonctionnaires titulaires est restée infructueuse.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter les modifications apportées au tableau des emplois ci-annexé et précise que l'ensemble de ces emplois peuvent être pourvus par voie contractuelle lorsque la recherche en priorité d'un fonctionnaire n'a pu aboutir en l'absence de candidatures pouvant répondre au profil et aux compétences recherchées pour pourvoir ce poste. »

Jacky LEMOINE

C'est la modification du tableau des emplois. Après validation des projets de directions, la collectivité, en concertation avec les représentants du personnel et de l'encadrement, a souhaité réviser son tableau des emplois pour se doter d'un nouvel outil agile, flexible et qui s'adapte facilement aux besoins de l'organisation. Dans ce cadre, le référentiel métiers a été construit en tenant compte des fonctions occupées et des responsabilités inhérentes aux métiers en s'appuyant sur les fiches de poste. Il constitue maintenant l'élément essentiel de détermination des parcours de carrières et indemnités dans la collectivité. Il permet également de définir les effectifs cibles de la collectivité en reflétant les besoins opérationnels des services et les évolutions stratégiques de la collectivité. Le CST a émis un avis favorable le 18 décembre à ce nouveau référentiel. Le nouveau tableau des emplois est donc simplifié en regroupant les emplois par métiers et en abondant la distinction par direction.

Olivier GACQUERRE

Merci. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, merci.

Décision du Conseil : adopté

Rapporteur(s) : LEMOINE Jacky

23) MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION POUR L'ACCES DES FONCTIONNAIRES EN SITUATION DE HANDICAP A UN CADRE D'EMPLOIS SUPERIEUR - DELEGATION AU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS (CDG 62)

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de Transformation de la Fonction Publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap.

Ce décret prévoit que les agents éligibles au dispositif pourront accéder à un corps ou un cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement dans les trois versants de la fonction publique.

La collectivité a souhaité s'inscrire dans ce dispositif dès l'automne 2025. Ainsi, par décision n° 2025-840, la collectivité a délégué au Centre de Gestion, sur le fondement de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, la mise en œuvre de la procédure. Le coût de ce service est assuré par la cotisation additionnelle versée au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

La prestation ne donnera donc pas lieu à facturation.

Cette délégation est formalisée par la signature d'une convention qui prévoit notamment les missions suivantes :

- la création et la mise à disposition du dossier de candidature
- la vérification des dossiers de candidature
- la nomination des membres de la commission d'évaluation,
- l'audition des candidats,
- l'établissement d'une liste de candidats à proposer à l'autorité territoriale,
- l'évaluation à l'issue de la période de détachement

Afin de garantir la sécurité juridique des actes de nominations, il est recommandé de régulariser cette délégation par une délibération du Conseil communautaire.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser la mise en œuvre de la procédure de sélection pour l'accès des fonctionnaires en situation de handicap à un cadre d'emplois supérieur et de décider de confier au Centre de Gestion du Pas-de-Calais la mise en œuvre de cette procédure. »

Jacky LEMOINE

C'est pour la mise en œuvre de la procédure de sélection pour l'accès des fonctionnaires en situation de handicap. La loi de transformation de la fonction publique a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap. La collectivité a souhaité s'inscrire dans ce dispositif dès l'automne 2025 et a conventionné avec le centre de gestion du Pas de Calais afin de prendre en charge la gestion de cette procédure. Cette délégation est formalisée par la signature d'une convention qui prévoit notamment la création et la mise à disposition du dossier de candidature, l'organisation de la commission d'évaluation ou encore l'établissement d'une liste de candidats proposés à l'autorité territoriale. Cette délégation a été validée par la décision 2025/840. Afin de garantir la sécurité juridique des actes de nomination, il est recommandé de régulariser cette décision du Président par une délibération du Conseil communautaire. Par ailleurs, dans le cadre de la charte handicap portée par la Direction de la cohésion sociale, l'agglomération poursuit son engagement et ses actions à travers notamment le Duo-Day, l'accueil des stagiaires en situation de handicap, la mise en place d'un parcours d'intégration de personnel en situation de handicap du Duo-Day, à l'emploi en partenariat avec les ESAT du territoire.

Olivier GACQUERRE

Pour ces questions, ne participent pas au vote Arnaud Figenwald qui a quitté la salle, les autres administrateurs et le Président, vous vous déportez sur la délibération comme cela vous ne serez pas concernés. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté, je vous remercie. Ils peuvent revenir pour la fin de séance.

<u>Décision du Conseil</u> : adopté

Rapporteur(s) : **LEMOINE Jacky**

24) MISE A JOUR DU TABLEAU NOMINATIF D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Par délibération du 15 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé les modalités d'attribution des indemnités de fonction au Président, aux Vice-présidents, aux Conseillers délégués et aux Conseillers communautaires.

Cette délibération est complétée par la production d'un tableau nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus communautaires.

Compte tenu des changements intervenus dans la représentation de la commune de Nœux-les-Mines qui modifie par suite la composition du Conseil communautaire et pour répondre également à la demande du Comptable Public, il est nécessaire d'actualiser le tableau nominatif ci-annexé par le remplacement des Conseillers communautaires correspondants.

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction demeurent inchangées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 02 février 2026, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'actualisation du tableau nominatif des indemnités de fonction aux élus communautaires par le remplacement des Conseillers communautaires correspondants tel que ci-annexé ».

Jacky LEMOINE

Suite à la désignation d'un nouveau Conseiller délégué pour la commune de Nœux-les-Mines, il est nécessaire de procéder à l'actualisation du tableau nominatif d'attribution des indemnités de fonction versées aux élus communautaires.

Olivier GACQUERRE

Merci, y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Non plus.

Décision du Conseil : adopté

FONCIER ET URBANISME

Rapporteur(s) : **LAVERSIN Corinne**

25) APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - COMMUNE DE LILLERS

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lillers a été prescrite par arrêté n°AG/25/42 du 31 juillet 2025 du Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et les modalités de mise à disposition ont été approuvées par délibération n°2025/CC186 du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Le projet de modification simplifiée porte sur une nouvelle délimitation de la zone UE au règlement graphique ainsi qu'une adaptation limitée de l'article 11 « aspect extérieur » du règlement écrit.

Le projet a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme. La Chambre d'Agriculture, le Département du Pas-de-Calais, la SNCF, Artois Mobilités et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, en tant qu'autorité en charge du SCOT de l'Artois ont remis un avis sans observation.

La commune de Lillers a également émis un avis favorable.

Le projet, accompagné de registres a été mis à disposition du public du lundi 29 décembre 2025 au jeudi 29 janvier 2026 inclus. Une observation a été faite, mais ne porte pas atteinte au projet de réhabilitation d'une friche existante, ne créant pas de nouvelles nuisances.

Compte tenu de ces éléments de concertation et de consultation des personnes publiques associées, l'opportunité, la pertinence et les modalités du projet envisagé ne sont pas remises en cause.

Il est donc proposé, au regard de l'avis favorable émis par le Groupe de travail PLU, réuni le 02 décembre 2025, d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Lillers telle qu'annexée à la présente délibération.

Considérant que la Chambre d'Agriculture, le Département du Pas-de-Calais, la SNCF, Artois Mobilités et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en tant qu'autorité en charge du SCOT de l'Artois ont remis un avis sans observation sur le projet et considérant l'absence d'observations de la part des autres personnes publiques associées consultées,

Considérant qu'une observation a été faite, mais ne porte pas atteinte au projet de réhabilitation d'une friche existante, ne créant pas de nouvelles nuisances.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 28 janvier 2026, il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lillers tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

- de souligner que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et dans la mairie de la commune concernée. Elle sera en outre publiée sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération.

- d'indiquer que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

- de préciser que le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme. »

Corinne LAVERSIN

Avant de passer à la délibération, je voulais tous vous remercier pour la qualité de nos échanges, que ce soit les techniciens, les collègues. Un grand merci, je vous dis au revoir et pas adieu. Approbation de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune de Lillers. La modification simplifiée de ce PLU a été prescrite en juillet 2025, le projet de modification simplifiée porte sur une nouvelle délimitation de la zone UE au règlement graphique, ainsi que d'une adaptation limitée de l'article 11 « Aspects extérieurs », du règlement écrit. La commune a émis un avis favorable, les personnes publiques

associées ont été consultées, tout va bien. Le projet a été mis à disposition du public du 22 décembre 2025 au 29 janvier 2026, il y a eu une observation faite et elle a été prise en compte. Il est donc proposé au regard de l'avis favorable du groupe de travail GT-PLU réuni le 2 décembre 2025 d'approuver cette modification simplifiée. La commission ad hoc de la CABBALR a émis un avis favorable. Pourquoi on a dû modifier ? Je laisse la parole à mes collègues du développement économique ou Steve.

Olivier GACQUERRE

C'est le projet qu'on évoquait tout à l'heure. Cela a été évoqué. Merci Corinne. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Merci Corinne.

Décision du Conseil : adopté

QUESTIONS DIVERSES

Olivier GACQUERRE

En points divers, je voulais simplement vous dire d'abord, merci pour votre présence nombreuse lors de la cérémonie des vœux. Je pense qu'on a passé un bon moment. On m'a interrogé pour récupérer des photos qui ont été faites, pour les maires, etc. Je propose qu'on aille voir Marion et elles pourront vous être envoyées, bien évidemment. Ensuite, merci à Marcel, parce que sans lui, il n'y avait pas de soirée. Merci, on a bien rigolé et merci pour ta gentillesse, tu t'es bien prêté au jeu. Vous dire également, j'ai un petit message, merci à notre doyenne Jacqueline Imbert qui est là jusqu'au bout de son mandat, merci Jacqueline pour ta présence fidèle. Également vous dire qu'on a déjà anticipé, c'est notre responsabilité de préparer la suite, même si bien sûr il y aura des élections et ce n'est pas à nous de décider, mais on a d'ores et déjà préparé le calendrier avec une séance d'installation qui sera le 10 avril, un autre Conseil communautaire pour la désignation des membres le 12 mai et le 23 juin, premier Bureau et premier Conseil. On aura également un programme d'accueil pour les nouveaux élus, de formation et d'information, tout cela viendra bien sûr en son temps, mais déjà on voulait vous donner un peu de visibilité. Une dernière information, vous dire que le 3 mars, nous allons signer l'acquisition du terrain auprès du SIVOM de l'Artois pour l'aire de grand passage. On a eu l'information aujourd'hui et je remercie Philippe Drumez qui nous l'a transmise. En parallèle aujourd'hui, il y a un débat sur la question de l'installation illicite des gens du voyage, je ne sais pas ce que cela va donner. Le sénateur Damien Michalet fait une proposition de loi qui est en débat aujourd'hui, j'ai compris qu'il voulait renforcer les outils d'intervention à destination des communes, qu'on aurait aussi un délai plus important pour pouvoir nous mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et aussi j'ai vu qu'étaient introduites dans cette proposition de loi des notions de préjudice écologique et d'équivalent de taxe de séjour. On verra, en tout cas on avance et ce sera signé le 3 mars à l'Hôtel communautaire pour l'acquisition des terrains, on avait validé bien sûr cela ici. J'en ai terminé de mon côté, merci. Maurice Leconte a demandé la parole.

Maurice LECONTE

En ma qualité de Président de groupe, merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je tiens en effet à vous faire part de mon état d'esprit en cette dernière séance de Conseil communautaire et pour cela, permettez-moi de filer une métaphore nautique. On a souvent dit que notre agglomération représentait un gros bateau, c'est donc en tant que Bosco que je m'adresse à vous ce soir. Le bosco, dans le vocabulaire de la marine, c'est celui qui assure la liaison entre le carré des officiers – notre exécutif –, l'équipage – vous tous, maires des cent communes de l'agglomération – et les techniciens de bord – les équipes techniques. Le 8 juillet 2020, nous étions donc 152 conseillers communautaires à embarquer à bord de ce gros porte-conteneurs. Tous animés de la détermination de servir les intérêts des 280 000 habitants de ce territoire, pour débarquer nos containers dans chaque port, l'aide aux communes. Nous avons navigué ensemble 2 044 jours et partagé des joies, l'issue du bras de fer avec la Sarpi par exemple, mais aussi des

moments plus difficiles, je pense à ceux qui ont quitté le bord, Monsieur le Président, vous les avez cités tout à l'heure. Pour nous guider dans ce périple, un capitaine digne de ce nom à la passerelle nous a tout de suite fixé le cap, c'est le cap 2032. Profondément attaché aux principes d'égalité, d'équité, de transparence et de proximité, qui accorde une égale importance à tous les marins, chacun des cent membres de l'équipage dispose de sa voix pour jouer les instruments de bord et veiller à offrir le même service à tous les habitants des villes des ports. Ensemble, nous avons suivi ce cap Agglo 100 % durable en visant un développement équilibré entre nous tous. Le soutien aux activités de nos ports d'attache – nos communes –, la protection de notre environnement pour des eaux plus claires, la qualité de vie – notre médecine de bord, les centres de santé intercommunaux pluriprofessionnels –, nos couchettes – des logements dignes, collectivement les plus performants du point de vue énergétique –, sans oublier les activités physiques, la culture, le sport. La transition économique pour assurer la réindustrialisation de ceux qui à terre assurent la maintenance. En maitrisant la trajectoire du navire, nous contribuons à la fois à l'investissement local et à la mise en œuvre de projets à grande échelle : le CVE, la régie de l'eau potable, les piscines, la lutte contre les inondations, et tout ceci entre autres investissements, car il serait trop long de les lister aujourd'hui. Nous n'avons pas pris notre couchage et nous n'avons pas de bannette, mais nous gardons le cap. La preuve, nous avons su mettre à profit notre esprit d'équipe en votant en décembre dernier le budget 2026 à l'unanimité, c'est ce qui va nous offrir la stabilité et la visibilité nécessaires au niveau local pour continuer à naviguer droit devant en faveur d'une agglomération 100 % durable. Merci au capitaine, au pacha, de nous avoir ouvert la voie depuis 2020 et de nous donner les moyens de relever les défis qui sont devant nous, chacun élu. Que ces défis soient économiques, écologiques, technologiques ou sociétaux, mais pour cela, on sait tous combien, capitaine au long cours, tu es investi dans tes fonctions et combien tu as payé de ta personne pour tenir la barre et combien tu as un sens élevé du devoir. Je vous invite, chers membres d'équipage, à monter sur le pont pour rendre hommage au capitaine de ce navire hors normes et à vous-mêmes, tous autant que vous êtes, pour votre soutien quasi unanime par quelques applaudissements. Merci.

Olivier GACQUERRE

C'est un travail d'équipe. Merci beaucoup.

VISA DU « PROCES-VERBAL »

Le Président — *Olivier GACQUERRE*

Le secrétaire de séance — *Hervé DEROUBAIX*